

Bulletin du Conseil communal

N° 3



Lausanne

Séance du 6 septembre 2016 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 6 septembre 2016

3^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 6 septembre 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

Sommaire

Deuxième partie	220
Réponse de la Municipalité au postulat Hadrien Buclin et consorts : « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! »	
Rapport-préavis N° 2015/66 du 8 octobre 2015.....	220
Rapport de majorité.....	222
Rapport de minorité.....	225
Discussion	226
Interpellation urgente de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Quel espace extérieur pour les enfants de l'APEMS de Béthusy ? »	
Développement	239
Réponse de la Municipalité.....	239
Discussion	241
Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts : « Un trottoir entre le n° 1 et le n° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? »	
Rapport.....	243
Discussion	244
Réponse au postulat de M. Philippe Ducommun : « Fitness urbain »	
Rapport-préavis N° 2015/80 du 19 novembre 2015.....	245
Rapport.....	248
Discussion	252
Postulat de M. Hadrien Buclin ; « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles »	
Rapport.....	254
Discussion	255

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mcs} et MM. Aude Billard, Delphine Brun, Denis Corboz, Daniel Dubas, Pedro Martin, Fabrice Moscheni, Sarah Neumann, Claude-Alain Voiblet, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : MM. Xavier de Haller, Johann Dupuis, Gilles Meystre, Ismail Unal.

Membres présents 86

Membres absents excusés 9

Membres absents non excusés 4

Effectif actuel 99

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Réponse de la Municipalité au postulat Hadrien Buclin et consorts : « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! »

Rapport-préavis N° 2015/66 du 8 octobre 2015

Enfance, jeunesse et cohésion sociale

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat cité en titre. Pour mémoire, celui-ci demande à la Municipalité « *d'étudier l'opportunité que la Ville s'engage dans la dynamique initiée par Bâle, Berne, Genève et Zurich, et qu'elle rejoigne le groupe de travail mis sur pied par ces villes, en vue de participer à l'étude des modèles légaux de la consommation de cannabis* », en précisant que « *ceci permettrait de disposer de connaissances concrètes et à jour pour élaborer d'éventuelles solutions alternatives par rapport à la simple répression et des pistes pour lutter plus efficacement contre le trafic illégal* ». Déposé le 17 juin 2014 au Conseil communal, le postulat a été renvoyé le 31 mars 2015 à la Municipalité pour étude et rapport.

2. Réponse de la Municipalité

2.1. Situation actuelle

Depuis 1951, le cannabis est considéré en Suisse comme un stupéfiant et prohibé au même titre que les opiacés. En 1983, la sous-commission Drogues de la Commission fédérale pour les stupéfiants¹ a été la première à émettre un avis d'experts suggérant que l'interdiction ne devait plus être considérée comme la seule voie pour lutter contre les drogues. La même commission a publié un rapport en 1996² sur ce thème et un autre en 1999³ suggérant que le cannabis pouvait être traité séparément des autres drogues : « *Il serait tout à fait envisageable d'appliquer au marché du cannabis les formes de régulation*

¹ Commission fédérale pour les stupéfiants, sous-commission Drogues : *Rapport sur la drogue*. Mars 1983. Office central fédéral des imprimés et du matériel, Berne.

² Commission fédérale pour les stupéfiants, sous-commission Drogues : *Scénarios pour une politique de la drogue*. Juin 1996. Berne.

³ Rapport sur le cannabis de la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues – CFLD, mai 1999 http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00042/00624/00625/00791/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp610NTU042I2Z6ln1ae2Izn4Z2qZpnO2YUq2Z6gpJCEfYN3g2ym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--. Ce rapport a été actualisé en 2008 : *Cannabis 2008. Mise à jour du rapport 1999 sur le cannabis de la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues – CFLD*. Octobre 2008. http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00042/00643/00646/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp610NTU042I2Z6ln1ae2Izn4Z2qZpnO2YUq2Z6gpJCGe4B3g2ym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--.

qui ont fait leurs preuves dans les domaines du tabac, de l'alcool et des médicaments. Ainsi, on renoncerait par exemple à pénaliser la consommation de manière générale tout en continuant fondamentalement à sanctionner le commerce de produits à base de cannabis. Il faudrait en même temps inscrire dans la loi sur les stupéfiants la possibilité de renoncer, dans des conditions clairement réglementées, à réprimer la culture et le petit commerce du cannabis ».

Le cannabis est la substance illégale la plus consommée dans de nombreuses régions du monde et en particulier en Suisse⁴. Et depuis l'entrée en vigueur, au 1^{er} octobre 2013, de la révision partielle de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (loi sur les stupéfiants, LStup), la consommation d'une faible quantité de cannabis (dix grammes au maximum.) par un adulte est désormais uniquement punissable d'une amende d'ordre de CHF 100.-⁵. Ceci dans un contexte international qui évolue, certains Etats américains et pays d'Amérique centrale ayant mis fin à la prohibition du cannabis au profit d'une réglementation.

A Lausanne, contrairement à ce que laisse entendre le postulat, la Police ne consacre que peu de moyens à la lutte contre la consommation de cannabis, l'essentiel des moyens étant engagé dans la lutte contre le trafic des drogues dures.

2.2. Proposition de la Municipalité

Il est assez largement admis aujourd'hui qu'il conviendrait de mieux prévenir la consommation problématique de substances psychotropes (stupéfiants, alcool, médicaments psycho-actifs, etc.), qu'elles soient prohibées ou non, de réduire davantage encore les risques liés à la consommation de ces substances (pour les consommateurs et pour la population en général) et, enfin, d'aider plus activement les personnes dépendantes à retrouver leur autonomie.

La question que soulève la Commission précitée, de même que le groupe de travail sur le cannabis mis sur pied par certaines villes suisses, est celle de savoir ce qui, de la prohibition ou de la régulation, sert le mieux les objectifs précités. Le groupe de travail des villes suisses propose de mener une expérience de régulation de la consommation du cannabis, et d'en évaluer les résultats, dans le but de mieux prévenir et encadrer cette consommation et d'en réduire les risques. Il vise une consommation non seulement légalisée, mais aussi contrôlée, du cannabis, une consommation appelée à se substituer à celle, illégale mais aussi incontrôlée, à laquelle on assiste malheureusement aujourd'hui.

La Municipalité ne voit donc pas de raison de s'opposer à la proposition du postulant consistant à rejoindre le groupe de travail, cela étant dit sans préjuger de ses résultats, encore moins de l'adhésion de la Ville à ces résultats. Elle rappelle cependant que la marge de manœuvre des villes suisses demeure vraisemblablement très modeste, voir nulle, sans modification de la loi fédérale sur les stupéfiants.

3. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le rapport-préavis N° 2015/66 de la Municipalité du 8 octobre 2015;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

⁴ Info Addiction Suisse (ISPA), 2009, Enquête suisse sur la santé des différentes années et Monitoring suisse des addictions <http://www.suchtmonitoring.ch/fr/4/1.html#cannabis-prevalence>.

⁵ Article 19b, al. 2, LStup <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19981989/index.html>.

décide

1. d'autoriser la Ville de Lausanne à rejoindre le groupe de travail mis sur pied par les villes de Bâle, Berne, Genève et Zurich, en vue de participer à l'étude des modèles légaux de la consommation de cannabis. Ceci permettrait de disposer « de connaissances concrètes et à jour pour élaborer d'éventuelles solutions alternatives par rapport à la simple répression ainsi que des pistes pour lutter plus efficacement contre le trafic illégal » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de Hadrien Buclin et consorts « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! ».

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Florence Germond*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Rapport de majorité

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Valentin Christe (UDC), rapporteur, Caroline Alvarez Henry (Soc.), Mathieu Blanc (PLR), Hadrien Buclin (La Gauche), Jean-Marie Chautems (Soc.), Denis Corboz (Soc.), Xavier de Haller (PLR), Karine Roch (Les Verts), Vincent Rossi (Les Verts), Stéphane Wyssa (PLR).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Rapport photocopié de M. Valentin Christe (UDC), rapporteur de majorité

Présidence : M. Valentin Christe

Membres présents : M. Denis Corboz
Mme Caroline Alvarez
M. Jean-Marie Chautems (rempl. Gianni-John Schneider)
M. Stéphane Wyssa (rempl. Matthieu Carrel)
M. Mathieu Blanc
M. Xavier de Haller
M. Karine Roch (rempl. Sophie Michaud Gigon)
M. Vincent Rossi
M. Hadrien Buclin

Membres excusés ou absents : --

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Oscar Tosato, directeur EJCS ; M. Michel Cornut, chef du Service social Lausanne (SSL) ; Mme Morella Frutiger, secrétaire générale Logement et sécurité publique (LSP)

Notes de séance Mme Marie-Pierre Huguernot, assistante administrative (SSL), que nous remercions pour ses excellentes notes

Lieu : salle de conférence de la direction EJCS, Chauderon 9, 5^e étage

Date : 17 décembre 2015

Début et fin de la séance : 10h00 - 11h05

Après les présentations d'usage, et en guise de préambule, M. le Municipal rappelle que ce rapport-préavis est présenté par la Municipalité en réponse au postulat de M. Buclin, qui propose que Lausanne rejoigne un groupe de travail mis en place par certaines grandes villes de Suisse en vue de tirer les constats liés à la consommation de cannabis, et de

réfléchir à des solutions alternatives, notamment fondées sur des expériences internationales. L'objectif étant de veiller à ce que les mesures politiques mises en place ne soient pas uniquement répressives. La Municipalité, par le biais de ce rapport-préavis, propose de rejoindre ce groupe de travail.

Le président ouvre la discussion générale. Un commissaire exprime sa satisfaction quant à ce rapport-préavis : il relève toutefois la prudence de la Municipalité, tant quant aux résultats attendus de ce groupe de travail qu'à une éventuelle adhésion de la Ville à ces résultats.

M. Tosato rappelle que lorsque la Ville participe à un groupe de travail, il en ressort généralement des recommandations ou des pistes de travail, qu'il appartient ensuite au Conseil communal de valider ou non.

Un autre commissaire est satisfait que la réponse au postulat soit aussi simple que la demande initiale : selon lui, il s'agit en effet simplement pour l'heure de rejoindre ce groupe de travail, tout en adhérant aux objectifs que celui-ci s'est fixés, à savoir l'étude de modèles de consommation légaux. C'est l'occasion pour M. Tosato de rappeler que la Ville ne rejoindra ce groupe qu'avec l'adoption, par le Conseil communal, du rapport-préavis en discussion.

Un autre commissaire relève que son parti a certes progressé sur les questions liées à la drogue et notamment sur l'ouverture d'un local de consommation, mais qu'il s'agit ici d'un problème différent, à savoir celui de rejoindre un groupe de travail en ayant déjà en tête un objectif précis, celui d'avancer vers la légalisation d'une substance aujourd'hui prohibée, ou tout du moins l'ouverture de son accès à certaines personnes. Il s'agit selon lui d'un faux signal qui serait envoyé par la Ville alors que celle-ci s'évertue à lutter contre le marché de la drogue en général. Il souligne le fait que le peuple a approuvé la politique des quatre piliers, laquelle permet déjà aujourd'hui des approches autres qu'exclusivement répressives. Il relève également que le peuple a déjà refusé à plusieurs reprises une quelconque forme de légalisation du cannabis. En outre, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) s'est également déclaré hostile à ce type de projet. En conséquence, ce commissaire fait savoir que la majorité de son groupe s'opposera à ce rapport-préavis.

Un autre commissaire soulève la problématique des compétences. D'après lui, seule une décision du législateur fédéral permettrait d'aller dans le sens voulu par le postulant, raison pour laquelle il serait plus opportun de transmettre cette proposition à un élu lausannois aux Chambres fédérales.

Un autre commissaire estime que certains membres de la commission anticipent les résultats des travaux du groupe de travail. Selon lui, la Ville se réserve le droit de ne pas adhérer aux résultats en question ; en outre, il considère que les efforts accomplis et les initiatives menées en matière de prise en charge de la toxicomanie ont toujours démarré dans les communes. Il évoque notamment la distribution de seringues ou l'ouverture de locaux de consommation.

Un commissaire salue l'évolution des opinions concernant l'ouverture d'un espace de consommation. Il estime qu'il faudra trouver à l'avenir des alternatives à la politique actuelle de lutte contre les stupéfiants, qui selon lui n'a pas débouché sur une diminution de la criminalité. Ce rapport-préavis est selon lui modéré, puisqu'il s'agira de discuter avec des professionnels de la santé et des scientifiques, en tenant compte des expériences récemment menées dans le Colorado ou en Espagne. Les villes suisses représentant un large bassin de population, unir leurs forces leur permettrait peut-être de faire évoluer les politiques actuelles en matière de cannabis, ce que relèvent également deux autres commissaires, qui estiment non seulement que les lois devraient suivre l'évolution des expériences menées sur le terrain, mais aussi qu'il est légitime pour les villes suisses d'interpeller les autorités fédérales sur les problèmes qu'elles rencontrent, et de leur proposer des solutions.

Un commissaire rappelle que dans un état de droit, il convient d'abord de modifier une loi avant de l'appliquer. Il admet que les communes jouent un rôle important dans la réflexion politique, mais s'interroge sur l'opportunité de créer un groupe de travail dont l'objectif est moins de trouver des solutions pragmatiques que de relayer l'intérêt des villes auprès des autorités fédérales. Lausanne ne pourrait-elle pas proposer elle-même des mesures ?

Un autre commissaire abonde dans ce sens et souligne que l'objectif de ce groupe de travail est clairement l'élaboration d'un projet pilote de régulation du marché du cannabis. Il rappelle que l'OFSP a dit que la Loi sur les stupéfiants ne permet des exceptions qu'à des fins médicales, un cadre dans lequel ne rentrent pas les « social clubs » de cannabis.

Un commissaire aborde l'aspect moral de ce rapport-préavis. Pour lui, l'échec de la lutte par la répression contre la consommation de cannabis et de drogue en général est avéré. Tirant un parallèle avec la consommation d'alcool, il estime que la société n'est pas partie à la dérive malgré les effets néfastes de cette substance, qui sont d'après lui plus graves que ceux liés à la consommation de cannabis. En régulant le marché de l'alcool, on a permis de s'assurer de la provenance et de la qualité de ce produit, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas du cannabis. Il s'agit pour lui de responsabiliser l'État et les consommateurs. Vaut-il mieux fermer les yeux sur un problème avéré ou réglementer le marché, et adapter la réglementation en cas de dérive ? Il conclut en donnant quelques chiffres : 65% des moyens mis à la disposition de la politique des quatre piliers vont aujourd'hui à la répression, 25% à la thérapie, et seulement 10% pour les deux derniers piliers, à savoir la prévention/recherche et l'aide à la survie. Il en appelle à une répartition plus équilibrée.

M. Cornut précise que selon les professionnels de l'action sociale et sanitaire, il existe aujourd'hui une dépénalisation de fait. En effet, l'amende d'ordre a remplacé la dénonciation pénale en cas de consommation de petites quantités par des adultes ; en outre, l'usage du cannabis est très répandu, sans que l'État ne se donne les moyens de l'empêcher. Cette situation n'est pas satisfaisante, car le cannabis disponible aujourd'hui sur le marché contient trop de THC, raison pour laquelle les professionnels penchent pour une régulation. Il existe à l'heure actuelle trois modèles de régulation :

- La légalisation du produit et la régulation par le marché ;
- La distribution et la vente gérées par l'État, qui réglemente strictement ;
- Les associations de consommateurs, qui se régulent elles-mêmes.

Dans ces trois modèles, les différentes étapes sont contrôlées ce qui permet de garantir une moindre nocivité du produit. Il conclut en expliquant que le groupe de travail concerne essentiellement le cannabis, et explorera la piste des associations de consommateurs.

Un commissaire admet que l'on se trouve aujourd'hui confrontés à une situation de dépénalisation de fait, la police n'ayant pas selon lui comme axe principal la lutte contre les consommateurs de cannabis. Faire passer le message selon lequel cette substance est illicite reste toutefois important. Par ailleurs, les expériences américaines n'ont pas permis d'éliminer totalement le marché noir, puisque certains consommateurs souhaitent obtenir un produit à la teneur en THC plus élevée que ce qui est proposé. Il s'oppose à ce que la Ville rejoigne un groupe de travail dont l'objectif est l'élaboration d'un projet de régulation du marché du cannabis.

Un commissaire souhaite une solution équilibrée entre la répression et la légalisation. Il est important à ses yeux de réfléchir afin de permettre une amélioration de la qualité du produit, car le cannabis actuel présente un taux de THC qui le rend dangereux. Il ne s'agira cependant pas d'abandonner la nécessaire protection des personnes vulnérables, en particulier les mineurs.

Un commissaire doute qu'une baisse du taux de THC puisse survenir, quand bien même des critères d'accès tels qu'une limite d'âge élevée, soient fixés. Pour lui, ce n'est pas aux

grandes villes suisses, a fortiori à Lausanne, de faire ce débat de fond qui devrait avoir lieu à un niveau supérieur.

Un commissaire considère qu'il n'est aujourd'hui pas possible de contrôler le taux de THC. Participer à ce groupe de travail et réfléchir à de nouvelles pistes permettront selon lui de se donner les moyens de contrôler ce taux, via des contrôles sur la production et la distribution.

M. Tosato relève avec satisfaction que la commission distingue deux problématiques : les préoccupations sanitaires et sociales d'une part, auxquelles la Municipalité propose une réponse avec la mise en place d'un espace de consommation contrôlé, et le rapport-préavis actuellement en discussion, qui vise au final une sorte de régulation du cannabis. Toutefois, ces deux demandes concernent une situation de fait qui est la consommation assez répandue de substances psychotropes. Ainsi, dans les milieux scolaires, les priorités en matière de prévention sont l'obésité et la consommation de stupéfiants. Il salue également la distinction faite entre l'addiction et la consommation festive, cette dernière posant des questions morales et de liberté individuelle.

La question soulevée par M. Cornut est liée au choix de la régulation par rapport à la prohibition. Participer à ce groupe de travail permettrait de récolter des informations qui manquent aujourd'hui.

M. Tosato s'est donné comme mission ces dernières années de renforcer le dispositif sanitaire et social pour les consommateurs de drogues dures, avec comme expérience par exemple l'ouverture de la Terrasse. Ce type d'expérience, en collaboration avec les professionnels de la santé, est une chance pour la Ville, ainsi qu'une source d'inspiration pour la rédaction du futur préavis sur l'ouverture d'un local de consommation contrôlée.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité propose donc d'envoyer des représentants dans ce groupe de travail, issus tant du service social que de la sécurité publique. Enfin, dans la mesure où c'est le Conseil communal qui demandera – ou non – l'envoi de représentants dans ce groupe, c'est à lui que les propositions résultant des travaux dudit groupe seront soumises cas échéant.

Etude du rapport-préavis point par point

Point 1 : aucun commentaire

Point 2 : aucun commentaire

Point 3 : annonce est faite qu'un rapport de minorité sera déposé.

Conclusions de la commission

- La conclusion n° 1 est acceptée par 6 voix pour, 3 voix contre et une abstention.
- La conclusion n° 2 est acceptée par 6 voix pour, 3 voix contre et une abstention.

La commission accepte ainsi le Rapport-préavis n° 2015/66.

Rapport de minorité

Rapport photocopié de M. Mathieu Blanc (PLR), rapporteur de minorité

1. PREAMBULE

L'objet du Rapport-préavis de la Municipalité est de savoir si et dans quelle mesure la ville de Lausanne doit rejoindre le groupe de travail sur le cannabis mis sur pied par certaines villes suisses.

En substance, ce groupe de travail souhaite déterminer si la prohibition ou la régulation sert le mieux l'objectif de réduire davantage les risques liés à la consommation de ces substances. Dans ce cadre, le groupe de travail des villes suisses propose de mener une *expérience de régulation de la consommation du cannabis*, et d'en évaluer les résultats,

dans le but de mieux prévenir et encadrer cette consommation et d'en réduire les risques. Il vise une consommation non seulement légalisée, mais aussi contrôlée, du cannabis.

Au terme de son analyse, la Municipalité ne voit « *pas de raison de s'opposer à la proposition du postulant consistant à rejoindre le groupe de travail, cela étant dit sans préjuger de ses résultats, encore moins de l'adhésion de la Ville à ces résultats.* »

2. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

Sur le fond, les commissaires estiment qu'une telle décision représenterait un très mauvais signal alors même que les forces de l'ordre se battent de manière intense contre un marché des drogues trop présent dans les rues de la ville. Toutefois, le présent rapport ne souhaite pas s'étendre sur ces considérations qui sortent du champ de compétences de la ville.

En outre et sans préjuger des résultats du groupe de travail ou de l'adhésion de la ville à ces résultats et sans entrer sur le fond du débat, les commissaires de minorité s'opposent à ce que la commune de Lausanne rejoigne le groupe de travail pour au moins deux motifs.

D'abord une telle démarche est **inutile**.

En effet, il existe déjà aujourd'hui de nombreux groupes ou commissions en Suisse qui analysent la thématique visée par le groupe de travail des villes, notamment la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions ou la Conférence des délégués des villes aux problèmes des dépendances à laquelle la Ville de Lausanne est partie prenante.

C'est dans ce cadre que la ville doit faire valoir sa position et l'administration a d'autres missions que de participer à tous les groupes de travail qui pourraient être créés, surtout lorsque ceux-ci sont redondants et affichent un objectif partial.

Ensuite, l'expérience de régulation que souhaite mener le groupe de travail des villes suisses est **contraire à la législation fédérale**, à laquelle les cantons et communes sont soumis.

Pour rappel, le cannabis est une substance prohibée ainsi que cela ressort de la Loi fédérale sur les stupéfiants. En outre, le 30 novembre 2008, la population suisse a refusé de légaliser le cannabis en votation populaire par plus de 63% des votants. Le même jour, le peuple a décidé d'ancrer dans la loi la politique des quatre piliers en matière de drogues (répression, prévention, traitement et réduction des risques) et de renforcer les sanctions pour la vente de stupéfiants aux enfants et adolescents, par 68% des voix.

En outre, l'OFSP a **déjà publiquement déclaré s'opposer aux cannabis clubs** qui ne sont pas compatibles avec la Loi fédérale sur les stupéfiants.

Les partis qui soutiennent ce type de propositions et d'expérimentations devraient donc, cas échéant, interpeller leurs élus fédéraux pour faire modifier la loi fédérale plutôt que d'agir à l'échelon communal.

3. CONCLUSION

La minorité de la commission recommande au Conseil communal de **refuser** les conclusions du Rapport-préavis N° 2015/66.

Discussion

M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur remplaçant de majorité : – Je n'ai rien à ajouter au rapport de majorité.

M. Mathieu Blanc (PLR), rapporteur de minorité : – Je n'ai, à proprement parler, rien à ajouter au rapport de minorité, mais je souhaite développer un peu les arguments de la minorité, pour lesquels les rapporteurs de minorité, avec Xavier de Haller et une bonne majorité du groupe PLR, s'opposent à cet objet.

J'aimerais revenir sur les paroles d'aujourd'hui, dans le *24 heures*, de M. Savary, qui disait : « S'interdire de penser n'a jamais été une solution ! » Alors, est-ce que nous

souhaitons nous interdire de réfléchir, de penser, d'envisager des pistes ou des scénarios ? Est-ce que ce serait une nouvelle forme d'inquisition ? Eh bien non, je ne le crois pas. Mais on s'oppose au texte pour différentes raisons.

La première, c'est qu'il est inutile. Pour réfléchir à des pistes, un groupe composé d'élus lausannois a mené une réflexion sur ce sujet, à différents niveaux, avec des personnalités qui connaissent la matière. Ici, on n'a pas simplement une réflexion pour envisager des pistes sans un objectif déjà établi ; généralement, quand on entame une réflexion, on peut avoir des idées, des a priori, des valeurs, mais la conclusion ne nous est pas donnée à l'avance. Ici, très clairement, le but de ce groupe de travail des villes suisses est de mener une expérience de régulation de la consommation de cannabis et d'en évaluer les résultats dans le but de mieux prévenir et encadrer cette consommation et d'en réduire les risques. Donc le but n'est pas de demander s'il faut ou non réguler, réglementer, légaliser le cannabis, mais bien de tenter cette expérience, parce qu'on part d'un a priori et, au fond, le combat contre le deal de rue a échoué. Nous verrons bien quelles sont les conséquences.

Nous estimons qu'il faut s'opposer à ce rapport et qu'il est inutile de rejoindre ce groupe. Il peut y avoir réflexion. M. Cornut, lors de la séance de commission, nous a indiqué que la Ville de Lausanne était déjà présente dans de nombreuses commissions pour discuter de ce genre de chose. Donc la Ville fait déjà cette analyse. Nous, comme élus au sein de différents cénacles, nous le faisons déjà ; c'est donc inutile.

Ensuite, c'est contraire à la législation fédérale que de croire qu'en rejoignant un tel groupe on pourra, d'une manière ou d'une autre, participer à la légalisation du cannabis. Quoi qu'on pense au final de la légalisation ou non de ce produit stupéfiant, force est de constater qu'aujourd'hui, la Loi fédérale sur les stupéfiants ne permet pas de monter un club dans lequel on se dirait qu'à certaines heures, avec certaines personnes, on peut consommer du cannabis. L'Office fédéral de la santé publique l'a encore dit clairement. Donc, si on veut modifier cela, on doit passer par une modification de la Loi fédérale sur les stupéfiants, qui interdit la consommation de cannabis. Mais, plus encore, le peuple suisse a, à plusieurs occasions, eu la possibilité de réaffirmer le fait qu'il ne souhaitait pas légaliser la consommation de cannabis.

Ces arguments formels devraient déjà vous suffire, mesdames et messieurs, même si, comme je l'indiquais dans ma lettre de démission, je ne m'attends pas forcément, outre un petit succès d'estime de mon groupe, à avoir un vote contraire à celui du rapport de majorité. Mais, au fond, j'aimerais vous faire réfléchir par rapport à l'utilité de participer à cette démarche.

Enfin, dernier point que je tiens à souligner, une majorité du groupe PLR estime que le cannabis constitue une première étape vers les produits stupéfiants qui ne sont pas acceptés ni tolérés, et que faire sauter cette barrière, c'est dire que c'est le produit suivant, peut-être la cocaïne, qui constitue cette barrière. On sait qu'il est difficile de lutter contre le marché du cannabis et que cela constitue le gros du deal de rue, mais, même si la simple consommation n'est punie que par une amende, au moins les jeunes qui veulent le consommer auront l'impression de franchir cet interdit. Je ne le souhaite pas, et je ne pense pas qu'il soit adéquat de le faire, mais, au moins, c'est important d'avoir cette limite. Il ne faut pas la supprimer et que l'on puisse penser que c'est un produit comme les autres.

Cela me paraîtrait aussi contradictoire par rapport à d'autres approches que nous avons, une forme parfois hygiéniste de la société, qui veut limiter ou interdire la consommation d'alcool ou de tabac. Personnellement, je ne fume pas ; j'aime le vin, c'est clair, mais dans des proportions raisonnables. On peut appeler tout le monde à appliquer ce genre de principe. Il faut savoir mettre des limites et ne pas tomber non plus dans l'excès sur cette question. Je vous invite donc à accepter le rapport de minorité et à refuser le rapport de majorité.

La discussion générale est ouverte.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – En 2014, apprenant que plusieurs villes suisses avaient mis sur pied un groupe de travail visant à proposer un modèle alternatif à la répression de la consommation de cannabis, j'ai déposé un postulat, cosigné par des représentants du Parti socialiste et des Verts, demandant à ce que la Ville participe à cette réflexion, en envoyant un ou plusieurs délégués dans ce groupe de travail et en s'engageant publiquement en faveur d'une telle démarche. C'est bien sur ce point que doit porter la discussion aujourd'hui. Je ne m'étendrai pas ici sur le fond de la question, sachant que le débat a déjà eu lieu de manière approfondie dans ce Conseil en 2015, et que la majorité politique n'a pas changé pour cette nouvelle législature.

J'aimerais juste rappeler que la recherche de modèles de tolérance de la consommation de cannabis part du constat qu'une approche répressive est inefficace, aussi bien pour lutter contre les effets néfastes de la dépendance au cannabis – que je ne voudrais absolument pas banaliser ici –, que pour combattre les mafias et réseaux criminels qui se cachent derrière le trafic de rue. Au contraire, les pays qui ont opté pour une régulation du marché du cannabis obtiennent de meilleurs résultats que la Suisse – par exemple, les Pays-Bas, où le taux de dépendance chez les jeunes au cannabis est moins élevé qu'en Suisse.

C'est bien ce constat qui a amené le Parlement suisse à accomplir un petit pas dans la bonne direction en 2013, en décidant que, désormais, les petits consommateurs ne seront plus soumis à une procédure judiciaire, comme l'a rappelé M. Blanc, mais seulement à une amende d'ordre de 100 francs.

Depuis l'acceptation du postulat par ce Conseil, le processus a un peu avancé du côté des villes suisses, puisque Genève, Zurich, Bâle et Berne ont annoncé vouloir déposer, cet automne, une demande de dérogation à la Loi sur les stupéfiants auprès de l'Office fédéral de la santé publique. M. Blanc, dans son intervention, a d'ailleurs commodément oublié l'article 8 de cette loi, qui permet d'obtenir des dérogations, pour autant qu'on soit dans le cadre d'expériences encadrées scientifiquement. A Genève et Zurich, il s'agirait peut-être de procurer du cannabis à un nombre limité de fumeurs ayant une consommation problématique, afin de tâcher de mieux encadrer leur consommation. A Berne, on s'adresserait plutôt aux consommateurs récréatifs, avec la possibilité d'acheter du cannabis en pharmacie, à condition qu'ils soient majeurs, et cela accompagné d'un programme de prévention des employés des pharmacies.

Il s'agirait aussi, avec cette expérience, de contrôler la qualité des produits pour lutter contre l'explosion du taux de THC dans le cannabis, ou encore contre la présence de pesticides et d'autres substances nocives dans l'herbe qui circule au marché noir. Le conseiller fédéral Berset, dans une déclaration cet été, a accueilli favorablement ces projets divers des villes suisses et appelle le Parlement à soutenir de telles expériences. Pour moi, il est regrettable que la Ville de Lausanne, 4^e ville de Suisse par sa taille, ne participe pas, pour le moment, à une telle démarche expérimentale. J'espère que le soutien d'une majorité du plénum à ce rapport-préavis permettra à la Municipalité d'avancer dans ce dossier.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Le PLR lausannois a toujours eu des avis partagés, souvent antagonistes, généralement divergents sur ce thème. Qu'il s'agisse de la prévention, des traitements – au pluriel –, de la tolérance ou de la répression, cela n'a jamais fait l'unanimité au sein de notre groupe. Rien d'étonnant donc que, face à la réponse au postulat de notre collègue Buclin, nous ne soyons pas tous du même avis. C'est donc essentiellement en mon nom personnel, sans engager le choix de mon groupe politique, que je m'adresse à vous à ce sujet.

Deux aspects de ce postulat ont retenu tout particulièrement mon attention et recueilli mon approbation. Le premier est qu'il me semble toujours bon de réfléchir aux solutions possibles à une question qui n'a pas encore trouvé sa réponse optimale. Une réflexion pluridisciplinaire entre gens de différentes origines, mais tous concernés par le même

souci, me semble donc particulièrement judicieuse, et je ne vois pas comment on pourrait s'y opposer.

Le deuxième point est qu'une ville comme Lausanne, 4^e ville de Suisse par le nombre de ses habitants, comme le disait M. Buclin, ne peut pas et ne doit pas être absente d'un tel forum de discussion regroupant l'essentiel des villes déterminantes de notre pays. Son absence serait une mauvaise image donnée à l'extérieur et me paraît totalement incompatible avec ce qu'elle souhaite présenter d'elle-même. Réfléchir ensemble de manière synergique pour trouver une solution optimale, sans a priori idéologique ou posture politique, c'est, pour moi, d'une évidence absolue, c'est une véritable nécessité. De ce fait, je soutiendrai la conclusion présentée dans le rapport de majorité et vous invite, au-delà de tout esprit partisan, à en faire autant.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – On a l'habitude de certifier que le cannabis est une drogue légère et non une drogue dure. Or de nombreuses études parues dans des journaux scientifiques ont prouvé le contraire. Je cite en exemple une étude parue dans *le Journal de neurosciences*, qui dit que des fumeurs occasionnels de marijuana montrent des anomalies significatives dans deux régions vitales du cerveau, celle de la motivation et celle de l'émotion. Je cite : « Certaines de ces personnes consomment de la marijuana seulement une à deux fois par semaine », dit Hans Breiter, cité dans le journal de l'Université scientifique de Northwestern. Breiter salue l'étude sur les effets de la consommation légère de marijuana. « La population pense qu'une petite consommation récréationnelle ne cause pas de problèmes si quelqu'un est OK avec le travail ou avec l'école. Notre recherche dit carrément le contraire. Cette étude relève un fort défi à l'idée qu'une consommation occasionnelle ne doit pas être associée à de mauvaises conséquences », ajoute-t-il.

Quels sont les méfaits du cannabis ? Le cannabis, comme je l'ai dit tout à l'heure, est un stupéfiant. Il induit une dépendance. Je vais résumer mon intervention : il agit sur le cerveau et modifie les perceptions ; sur les poumons, la fumée de cannabis inhalée profondément contient nettement plus de substances cancérigènes que celle du tabac ; il affaiblit le système immunitaire, qui assure la défense de l'organisme contre les maladies ; il perturbe le système hormonal ; il modifie le cycle chez la femme et diminue la production de testostérone chez l'homme. En résumé, le cannabis, en particulier chez les adolescents, est nocif au moment où le cerveau est en pleine transformation, où la personnalité se construit et où l'acquisition des connaissances scolaires ou professionnelles prépare à la vie d'adulte.

Comme l'a dit Mathieu Blanc, pour l'heure, la Loi sur les stupéfiants ne permet pas ces essais. Il faudrait que le peuple se prononce à nouveau là-dessus. Je vous rappelle qu'en 2009, 63 % de la population suisse avait refusé la dépénalisation de la consommation de cannabis. Des études scientifiques ont prouvé que 93 % des consommateurs d'héroïne et de cocaïne ont débuté avec du cannabis.

Un de mes prédécesseurs, je ne sais plus lequel, a dit qu'aux Pays-Bas, la consommation avait diminué. Mais regardons ce qui se passe en Suède depuis plusieurs années, où, justement, la répression est forte, alors qu'elle devrait être beaucoup plus forte chez nous. Il y a une très grande diminution et un taux de consommation très bas par rapport aux autres pays qui, justement, légalisent la consommation de cannabis.

M^{me} Caroline Alvarez Henry (Soc.) : – J'aimerais rappeler qu'il s'agit uniquement de nous prononcer sur la réponse de la Municipalité au postulat Buclin, qui propose que la Ville de Lausanne participe au groupe de travail créé par certaines grandes villes suisses sur les questions relatives à la consommation de cannabis.

Il s'agit de mieux s'informer, d'échanger et d'avancer dans la réflexion sur les questions de prévention, d'encadrement de la consommation de cannabis et de la réduction des risques. Les commissaires de minorité estiment que cette démarche est inutile, qu'il faut s'en tenir au « *Wait and see* ». Bien sûr, c'est au niveau fédéral que les modifications sur la Loi fédérale sur les stupéfiants devront être traitées, mais, dans un contexte local de

dépénalisation de fait de la consommation incontrôlée de cette substance illégale et du contexte international qui évolue et qui tend vers une réglementation, il est de notre responsabilité, à l'échelon communal, de nous en préoccuper et de réfléchir à de nouvelles pistes en la matière. Dans ce cadre, il est important de saisir l'opportunité offerte à Lausanne de se joindre au groupe de travail intervilles et de déléguer des représentants du Service social, de la sécurité sociale ou autres, donc des secteurs les plus concernés par ce sujet. C'est pourquoi le groupe socialiste vous demande de soutenir la réponse de la Municipalité, qui accepte la proposition du postulant de rejoindre le groupe de travail mis en place par certaines grandes villes suisses concernant la problématique de la consommation du cannabis.

M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur remplaçant de majorité : – Permettez-moi de changer ma casquette de rapporteur remplaçant pour prendre la parole en tant que commissaire.

Les Verts sont très attentifs à la santé publique et demandent de la cohérence dans la gestion de la problématique des addictions. Un préopinant a parlé de premiers pas vers l'addiction aux drogues. Mais, où se situe le premier pas ? Est-ce le cannabis ? Est-ce le verre de vin qu'on a consommé tout à l'heure à la pause ? Je vous laisse répondre vous-mêmes à cette question.

Aujourd'hui, en Suisse, une dizaine de villes étudient sérieusement la possibilité de distribuer du cannabis et ses dérivés de manière légale et contrôlée, ceci afin de lutter plus efficacement contre un marché libre, hors de contrôle, qui présente plusieurs défauts, dont celui d'alimenter des organisations criminelles et celui d'atteindre n'importe qui, y compris les enfants, en dehors de toute prévention.

Il n'y a rien de surprenant à ce que ce soient des villes qui étudient la question, car, historiquement, en Suisse, la gestion des problématiques liées à la drogue a toujours été d'abord abordée par les villes, avant même toute législation fédérale. Ce point est important : les villes sont systématiquement confrontées en premier lieu à ces problèmes, et ce sont elles et leurs habitants qui ressentent en premier le besoin d'agir de manière pragmatique et responsable.

Parmi cette dizaine de villes, Lausanne brille encore par son absence. Le postulat de M. Buclin est venu, avec grande prudence, inciter notre Ville à se joindre au mouvement. Et nous sommes très satisfaits du rapport-préavis présenté, lui aussi fort prudent. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles solutions permettant de lutter contre les effets négatifs du commerce illicite de cannabis. Mes préopinants les ont mentionnés : activités criminelles, impossibilité de faire de la prévention sur les points de vente, substances toxiques, haut taux de THC hors de contrôle, et autres. Ces solutions devront forcément, d'une manière ou d'une autre, offrir une alternative au commerce illégal. Autrement dit, le meilleur moyen de lutter contre les dealers de rue est bien de leur couper l'herbe sous les pieds ! (*Rires dans l'assemblée.*)

Nous notons la position des auteurs du rapport de minorité. Les arguments présentés méritent que je les évoque. Quel signal voulons-nous envoyer à la jeunesse et aux parents ? Contrairement aux opposants, les Verts veulent donner un signal de responsabilité et de prise en main. C'est vraiment de la prise en main qu'on veut faire. Nous voulons que la Ville montre qu'elle comprend la situation et qu'elle peut proposer une alternative réglementée, améliorant la sécurité des usagers et diminuant les nuisances du deal de rue. Nous considérons que le signal consistant à dire qu'il faut continuer avec une recette sans résultat et renoncer à étudier toute possibilité d'améliorer la situation est un signal de défaite indigne de notre société.

La démarche décrite par ce préavis n'est pas inutile non plus, dans la mesure où elle donne justement le signal de responsabilité que nous souhaitons, et dans la mesure où elle contribue à activer un processus de réflexion des villes vers la Confédération, tel qu'il a toujours existé dans ce domaine, dans ce pays. Pour toutes ces raisons, et avec la

conviction que nous empruntons un chemin nécessaire avec la prudence requise, voire plus, et en faisant face à nos responsabilités, dans l'intérêt du bien public, les Verts vous recommandent d'accepter ce rapport-préavis.

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Le groupe UDC suivra les recommandations du rapport de minorité et refusera les conclusions de ce rapport-préavis. Nous avons déjà eu un vif débat lors du développement de ce postulat, raison pour laquelle je serai bref. Au vu du résultat de la commission, on constate, une fois de plus, que la majorité de gauche de ce Conseil, appuyée par la Municipalité, n'a aucune gêne à se mettre en porte-à-faux par rapport à la législation fédérale, qui interdit toujours la consommation de cannabis.

M. Alain Hubler (EàG) : – Je renonce.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – « S'interdire de penser n'a jamais été une solution », voilà une déclaration, lue aujourd'hui, d'un expert de la thématique, que les Verts font leur.

En Suisse, le fédéralisme permet l'expérimentation à petite échelle, comme celle des villes. Monsieur Ducommun, la Loi sur les stupéfiants mentionne aussi autre chose. En effet, l'article 8, point 5, permet les expérimentations. D'ailleurs, une initiative parlementaire a été déposée aux Chambres fédérales avant l'été pour changer la Loi sur les stupéfiants et limiter les expérimentations aux seules expériences cliniques. Je fais donc une parenthèse : une entrée en matière ou une acceptation de cette initiative remettrait en cause toutes les recherches ou expérimentations qui touchent aux trois autres piliers de la politique des stupéfiants, à part l'aspect médical, et remettrait en cause les efforts de réflexion au sujet de la prévention, de la diminution des risques, ainsi que de la répression. Le groupe interpartis drogues lausannois a envoyé hier une lettre à ce sujet au Bureau du Conseil communal et à la Municipalité, pour relater ses travaux, et surtout les rendre attentifs au risque relatif lié à cette initiative ; relatif parce que les parlementaires devraient la refuser, la population étant plutôt ouverte aux projets-pilotes et aux expérimentations.

Ainsi la réponse au postulat propose de rejoindre un groupe suisse qui prépare des projets de modules d'expérimentation pour l'Office fédéral de la santé publique, pour la prise en charge des usagers problématiques, l'utilisation médicale du cannabis et le Social Club. On ne parle ici que de la participation de Lausanne à un groupe de villes qui travaillent sur des pistes. L'expérimentation dure quatre ans et sera suivie d'une évaluation. On ne prend donc aucun risque, ni aucun engagement pour l'avenir. On veut juste avoir accès à des informations, à des évaluations et participer au mouvement des grandes villes suisses.

Concrètement, aujourd'hui, donc plusieurs mois après la rédaction du rapport-préavis par la Municipalité, je trouverais intéressant qu'on nous apprenne où en est la coordination de la Ville avec Genève, Bâle, Berne et Zurich. La dernière séance ayant eu lieu le 25 août 2016, est-ce qu'une intégration est encore possible ? Avec quelles modalités ? Au vu de l'avancée des projets des autres villes, Lausanne devra-t-elle se cantonner à un rôle de soutien, sans adhérer à un module d'expérimentations ? Je remercie la Municipalité de son éclairage.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Il existe une vérité qu'on ne peut nier, qu'on l'approuve ou non : la dépénalisation de la consommation de cannabis par des personnes majeurs existe dans les faits. A mon avis, la question cruciale aujourd'hui est de casser la mafia et la criminalité qui accompagne le deal de cannabis pour que, tout simplement, l'Etat reprenne le contrôle. Aujourd'hui, les seuls gagnants sont les dealers.

J'aime les situations tranchées. Ici, on a deux solutions. Soit on continue à interdire et on se donne les moyens pour y parvenir, mais on constate les échecs de plusieurs pays dans cette politique de répression, comme en France, avec l'exemple de Marseille, soit on libéralise, et l'Etat peut ainsi prélever des taxes qui vont servir à la prévention et à la politique sanitaire.

En mon nom personnel, je pense que d'accepter le rapport de majorité n'est pas ouvrir la porte à la légalisation de la cocaïne et de l'héroïne. Il s'agit juste, et c'est déjà très intéressant, d'ouvrir la voie à une réflexion sur notre rapport aux drogues douces, comme le cannabis, tout en évitant les impasses et l'hypocrisie de la loi actuelle.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je me demande si les études manquent réellement. Aucune ville au monde n'a réussi à résoudre le problème d'une quelconque drogue, à part peut-être Pyongyang, et je vous demande si vous avez envie de faire comme cette ville. Donc, qu'est-ce qu'on va apprendre dans cette étude ? Est-ce qu'on va dépenser pour savoir si les perdus qui « fumottent » le feront de manière bio ou avec des glyphosates ?

Je vous le dis tout de suite, je n'ai pas besoin d'une étude pour savoir que c'est l'accès et le prix qui déterminent le nombre de consommateurs. Je n'ai donc pas besoin d'une étude non plus pour savoir que le magasin « Les jardins suspendus », qui est au pied de ma maison, et situé en face d'un gymnase, a forcément une influence sur la consommation des Lausannois. Pas besoin d'une étude non plus pour savoir que quarante dealers entre Saint-François et Chauderon, qui vendent le rail moins cher que le pétard et la vodka, ont une influence sur le nombre de toxicos. Je n'ai pas besoin d'une étude pour savoir que cette Ville, en matière de répression, est laxiste, et en matière de prévention, est inefficace, parce qu'inconséquente. On commande une étude quand on se sent mal renseigné sur une situation et sur les solutions. Il n'y a pas de solution miracle avec zéro dépendant. Répression et prévention président et présideront toujours, encore faut-il réellement vouloir appliquer ces mesures.

M. Philipp Stauber (PLC) : – D'entrée, j'aimerais dire que le groupe libéral-conservateur pense tout le bien possible du rapport de minorité et le soutiendra.

Je viens ensuite à une approche un peu différente, peut-être parce que j'ai l'âge pour cela : en quarante ans, les arguments et les idées sont restés essentiellement les mêmes. Ce soir, je n'ai rien entendu que je n'aie entendu il y a quarante ans déjà. Les soi-disant nouvelles pistes sont en fait anciennes, il n'y a aucune que je n'aie pas entendue, voire vue réalisée, ou avoir entendu du bien ou du mal d'une telle piste.

Les alternatives au commerce des dealers ne se sont pas concrétisées dans les différents essais au niveau mondial, même si, à certains endroits, en légalisant la drogue, on a pu remplacer en partie le marché illégal par un marché légal. La clé de la révision de la politique actuelle dans cette matière est effectivement le contrôle de la qualité des produits et, jusqu'à aujourd'hui, cela n'a pas été réalisé avec succès. D'ailleurs, dans l'exposé de M. Cornut, une phrase revient : « garantir une moindre nocivité des produits ». Nous avons entendu d'autres mots ce soir, dont « substances toxiques ». Donc, le jour où l'on a un chemin efficace pour garantir la qualité des produits, qui permet une consommation non seulement responsable, mais aussi dont les effets sont prévisibles, comme c'est en grande partie le cas pour le vin, par exemple – on peut contrôler plus ou moins la quantité d'alcool que vous absorbez ; je ne dis pas que tout le monde le fait, mais en tout cas vous pouvez en principe le contrôler –, lorsque ce jour sera arrivé et que nous aurons un moyen pour faire cela, je serai ouvert à une révision de cette politique.

Mon analyse d'un tel chemin est qu'il passera obligatoirement par la voie industrielle, et j'ai l'impression qu'une voie industrielle enthousiasme en général peu les consommateurs de ce type de produits. Je suis donc sceptique qu'une telle solution puisse gagner sur le terrain. Pour le moment, je reste sceptique. Non seulement je ne crois pas qu'on puisse garantir la qualité du produit, mais aussi qu'on puisse subsidier le commerce illégal de la drogue par un commerce légal, parce que tout semble indiquer que, même si on pouvait le faire dans un cadre très théorique, ce produit serait substitué à un autre, qui sera de nouveau illégal, ou qu'on recommencera le cycle à zéro. Je suis donc ouvert à une révision de la politique de la drogue si nous trouvons un contrôle efficace de la qualité du produit. Jusqu'à ce que ce soit le cas, je m'y opposerai.

M. Claude Calame (EàG) : – J’aimerais très vivement encourager la Municipalité à participer à cette initiative des villes suisses. En effet, vous le savez, la question des stupéfiants est régulièrement abordée auprès de l’opinion publique avec la question du deal et des dealers, avec d’ailleurs des mesures répressives qui ne s’adressent qu’aux petits dealers. Dans le cas particulier, il s’agit de poser enfin la question de la consommation, des consommateurs et des consommatrices, avec des mesures préventives. En deux mots, il s’agit de substituer la prévention à la répression, et l’initiative va dans le bon sens.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je voudrais profiter de cette prise de parole pour répondre à quelques interventions de mes préopinants. Tout d’abord, je voudrais dire à M. Ducommun qu’il a une lecture bien sélective de la Loi sur les stupéfiants. Effectivement, celle-ci mentionne que le commerce est interdit, tout comme la culture et la consommation du cannabis, néanmoins, plus loin, à l’alinéa 5 de l’article 8, on peut lire que l’Office fédéral de la santé publique peut accorder des autorisations exceptionnelles pour la culture, l’importation, la fabrication et la mise dans le commerce de substances prohibées si elles sont utilisées pour la recherche, le développement de médicaments ou une application médicale limitée. Dans la loi, il n’est fait nulle part mention du fait qu’il serait impossible de faire des études pour étudier les opportunités de donner du cannabis à quelques parties de la population pour des études universitaires.

Pour répondre à M^{me} Anita Messere, qui voudrait nous faire croire que nous n’avons pas besoin d’études, au Parti socialiste, nous croyons que nous avons besoin d’études, nous croyons qu’il est bon de réfléchir à ce genre de question, et c’est bien dans ce sens que va le postulat de mon préopinant. C’est pourquoi le Parti socialiste défendra ce postulat.

Il est vrai que, lors d’une visite à New York, Alain Berset a exclu une légalisation généralisée de la marijuana, mais, toujours dans cette interview, il a dit rester ouvert aux projets de recherche limités aux centres urbains. Je me permets de le citer : « Les villes et les cantons ne doivent pas s’empêcher de réfléchir. » Et c’est bien ce dont il s’agit ici, soit de permettre à la Ville de Lausanne de se joindre à la réflexion.

Dernier point, si cette démarche était illégale aux yeux de la Loi sur les stupéfiants, pourquoi donc une élue de l’UDC de Thurgovie, Verena Herzog, aurait-elle déposé une initiative visant à réformer l’alinéa 5 de l’article 8 de cette loi, avec pour objectif de limiter la recherche sur les drogues à des études cliniques, ce qui exclut de facto les projets-pilotes conçus par les villes ? Selon elle, la seule solution aux problèmes liés à la drogue est de punir les dealers et d’envoyer les consommateurs en clinique jusqu’à ce qu’ils soient abstinents. On voit bien que la politique menée par cette élue UDC ne répond pas aux quatre piliers prônés par le Conseil fédéral. Les lois existent pour cela. Je vous invite, toutes et tous, à soutenir ce postulat.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je crois que certains collègues du Conseil communal sont en pleine utopie. Comment pouvez-vous croire que, si on légalise la consommation du cannabis, si le cannabis est distribué et vendu dans les pharmacies, ceux qui sont derrière les dealers de rue ne vont pas venir avec une autre drogue beaucoup plus dangereuse ? Je ne suis pas du tout pour le cannabis, bien au contraire. Je pense qu’il faut, comme l’a dit un préopinant, beaucoup plus de prévention et beaucoup plus de répression.

M. Alain Hubler (EàG) : – Quelques propos m’ont frappé parmi ceux exprimés. Une phrase a été répétée deux fois : « ne pas s’empêcher de penser ». D’autres mots ont entouré cette phrase : « c’est inutile » de M. Blanc, « cela ne sert à rien » d’une élue UDC. Je vois que c’est un peu incompatible. Mais c’est cohérent avec les propos d’une partie du PLR et de la totalité de l’UDC, puisque le canal historique est en accord avec le canal progressiste, si l’on peut dire.

M. Rossi ou M^{me} Michaud Gigon ont fait allusion à ce groupe informel de politiciens lausannois qui s’est informé sur la politique de la drogue. L’UDC a simplement refusé d’y participer, parce que cela ne sert à rien, sans doute, et le PLR y est venu, mais pas très longtemps et, finalement, il a quitté le bateau. C’est dommage, parce qu’avant de dire des

choses, il est bien d'avoir un peu cherché à s'informer. Et dans ce Conseil, la majorité des gens ne connaissent absolument rien à la drogue, comme moi d'ailleurs, encore maintenant – même si j'en connais un peu plus qu'avant –, malgré des informations de gens sérieux, donc une belle brochette.

Le professeur Pierre Margot, qui était un criminologue averti, le docteur Gervasoni, chef de clinique de l'Institut de médecine et de santé préventives, la doctoresse Martine Monnat, adjointe au Médecin cantonal, et M. Pierre Esseiva, professeur à l'Ecole des sciences criminelles, nous ont éclairés, ainsi que le procureur « Strada », que vous devez connaître, M. Dénéreaz et M. Pythoud de la Fondation ABS nous ont parlé des problèmes d'A Bas Seuil, le professeur Cattacin de l'Université de Genève, M. Frank Zobel, spécialiste en matière d'addictions, membre d'addiction.ch. Bref, on a cherché à s'informer avant de sortir des poncifs. Il se trouve que, comme par hasard, les personnes qui soutiennent la réponse de la Municipalité et qui souhaitent une adhésion à ce groupe des villes de Suisse sont celles qui ont cherché à s'informer. Ceux qui se sont informés sont désireux d'aller encore plus loin. Je vous prie donc, et je vous conseille, au nom du groupe Ensemble à Gauche, d'accepter la réponse de la Municipalité.

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Evidemment qu'on peut dire oui à l'idée de rejoindre un groupe de réflexion. Mais ce postulat et la réponse sont clairs, il ne s'agit pas seulement de rejoindre un groupe d'études, mais de tester un projet-pilote. Il s'agit ici de décider si la Ville rejoint un groupe de travail dont l'objectif est bien précis : légaliser une substance interdite et son accès à certaines personnes, alors que la loi que l'on a citée ne permet de faire des exceptions que si c'est dans un cadre médical. Voulons-nous, à Lausanne, donner un signal catastrophique, en particulier à nos jeunes et aux adolescents, à savoir qu'il est permis de tester du cannabis ? Je parle en mon nom. Ma position personnelle est claire : non, je refuse de donner ce message. Ainsi, je refuserai que la Ville de Lausanne rejoigne ce groupe de travail et ce projet-pilote. Je vous invite à suivre le rapport de minorité.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Je suis désolé, je dois faire partie des ignorants qui n'ont jamais cherché de s'informer et qui n'y connaissent rien.

J'ai des parents post soixante-huitards. Vous savez, le problème existait déjà. Je m'étonne que, près de quarante ans plus tard, on soit encore à chercher, à tourner en rond, comme un poisson dans son bocal, pour éventuellement trouver une sortie, ou je ne sais quoi. Finalement, on connaît tous le problème. Les gens qui travaillent dans le social, qui travaillent dans la toxicomanie, connaissent l'histoire. Il n'y a plus grand-chose à savoir. On sait très bien que ce n'est pas vraiment bon pour la santé, que c'est fortement négatif. On peut éventuellement discuter pour des personnes qui, a priori, pourraient voir leurs douleurs soulagées, qui ont certaines maladies, quand cela pourrait être efficace, mais pour les gens qui vont à la Riponne, s'extasier et trouver cela pour faire une expérience, excusez-moi, cela ne vaut pas la peine.

La gauche a fustigé certains grands groupes tabatières en disant que c'étaient des assassins. C'est pas mal, car la cigarette pue et pollue, mais alors, le cannabis, c'est cool. Je l'avais déjà dit lors du dernier débat : je m'étonne que ce soit toujours le grand écart avec les mêmes personnes.

Pour ce qui est du taux de THC dans le cannabis et de pouvoir le contrôler, ce sera assez intéressant. Si vous discutez avec des gens qui ont l'habitude de consommer ce genre de stupéfiant, si vous leur donnez quelque chose qui a peu ou pas de goût, ou qui n'a pas le taux qu'ils désirent, parce qu'en règle générale, plus il y en a, mieux c'est, si vous leur proposez un truc insipide, faites-moi confiance, ils ne seront pas très intéressés. Si la distribution est faite par l'Etat, pas de problème. Le dealer, lui, va s'arranger ; il baissera les prix. C'est malheureusement toujours ainsi, et il n'y a pas tellement de solution.

Je suis d'accord, on a essayé pour l'alcool, mais la prohibition n'a pas fonctionné, cela n'a fait qu'engraisser les mafias ; je suis d'accord, on a un vrai problème, mais, au niveau de l'information, c'est clair, elle est donnée dans les écoles, et on fait un maximum.

Maintenant, si la prise de conscience des gens, de nos citoyens, ne se fait pas, comment voulez-vous faire ? On n'a pas affaire à des handicapés ; j'imagine que tout un chacun doit être capable de se rendre compte que c'est néfaste pour sa santé et son avenir.

M. Pierre Ethenoz (PLR) : – Je prends pour la première fois la parole dans ce Conseil. Je le fais à titre personnel, et je vais faire une proposition ; je ne sais pas si elle est légale par rapport au Règlement du Conseil – vous me renseignerez par la suite.

Ce qui me dérange dans tout ce débat, c'est qu'on parle de deux choses. On parle de la participation à un groupe de travail, ce que je trouve, personnellement, très positif, parce qu'on aura des renseignements dans ce cadre et on pourra avoir une meilleure connaissance de cette problématique. Mais, ce qui me dérange très fortement, c'est qu'on ne se prononce pas clairement contre la drogue. Et moi, comme père de famille, voire comme grand-père maintenant, je m'oppose clairement à la drogue de quelque nature que ce soit.

Je demande donc s'il est possible, techniquement, de rajouter une conclusion 1. b) au rapport-préavis. La participation au groupe de travail serait donc pour se renseigner et avoir une connaissance supérieure par rapport à la consommation de drogues, mais pas de favoriser de manière alternative la consommation, qu'elle soit légale ou non.

Amendement de M. Pierre Ethenoz

De demander à la Ville de Lausanne de lutter activement contre la consommation de drogue de toute nature et de mettre en place les moyens de prévention adéquats.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je suis désolée de reprendre la parole, mais je ne peux absolument pas laisser passer les propos insultants de M. Hubler, qui dit que ceux qui sont contre le rapport-préavis municipal n'y connaissent rien en matière de drogues. Parmi les opposants au rapport-préavis municipal, il y a bien des personnes qui s'y connaissent, et j'en fais partie. Cela fait plus de trente ans, monsieur Hubler, que je lutte contre la toxicomanie, que je vais bénévolement dans des institutions qui aident les toxicomanes à s'en sortir. Je crois que j'en connais un peu plus que vous.

M. Mathieu Blanc (PLR), rapporteur de minorité : – Sous réserve de l'amendement de notre collègue Ethenoz pour distinguer les deux points, je crois qu'en l'état de la réflexion, il ne faut pas jouer les « tartuffes », de part et d'autre. Je crois que les choses sont claires. Il y a ceux qui souhaitent rejoindre ce groupe de villes pour tester si une forme de régulation est meilleure que la répression. Mais il y a déjà cet objectif. Ce n'est pas qu'on va réfléchir pour voir toutes les options et les mettre sur la table. C'est plutôt de faire un projet de régulation et de voir s'il est plus efficace que la répression. Il y a véritablement un objectif clair, qui n'est pas seulement de réfléchir ou de faire simplement une réflexion.

Prenons l'exemple du groupe lausannois. C'était une démarche originale, à laquelle nous avons adhéré au début, puis, on n'a pas poursuivi l'effort – ce que je regrette –, mais c'est plutôt dû à des problèmes d'agenda de part et d'autre ou de trouver des personnes qui venaient aux séances. Je suis toujours prêt à mener une réflexion, même si, au fond, il ne faut pas se cacher la vérité, monsieur Hubler : vraisemblablement, ceux qui étaient plutôt opposés à une forme de règlement du cannabis au départ le seraient restés au terme de cette étude, et ceux qui étaient favorables au début le sont aussi et se sentent appuyés dans leurs conclusions par ces travaux.

M. Rossi parlait de prendre nos responsabilités avec ce vote. Nous prenons nos responsabilités et nous offrons une solution. Je crois qu'il s'agirait d'une fausse promesse en pensant que, avec ce groupe de réflexion, on sera en mesure de faire une proposition directement, demain, aux Lausannois. De toute façon, à terme, il faudra modifier la Loi fédérale sur les stupéfiants, si le peuple suisse le souhaite, pour envisager cela.

Par rapport à cet article 8 de la Loi fédérale sur les stupéfiants que l'on a cité souvent, les interprétations sont divergentes. Alors, oui, une intervention parlementaire a été déposée

pour qu'on évite de trop passer de temps sur des aspects juridiques, mais l'Office fédéral de la santé publique, en 2014, sauf erreur de ma part, disait : « A notre connaissance, et sur la base de ce qu'on sait de ces clubs de cannabis, les projets envisagés ne sont pas en accord, ne sont pas conformes à la Loi fédérale sur les stupéfiants, notamment à cette proposition d'enquête scientifique. » Evidemment, depuis lors, M. Berset a dit quelque chose de différent.

M. Calame disait que, grâce à cela, on parlera enfin des consommateurs et qu'on ne s'en prend jamais aux grands dealers. Je crois que c'est faux. C'est d'ailleurs si faux que la Police municipale lausannoise fait un très grand travail, qu'il faut féliciter, sur le démantèlement de grands réseaux de toutes formes de drogues, y compris de cannabis. Vous le savez, il faut féliciter le travail de la police, qui s'en prend aux grands dealers, mais aussi aux petits. C'est ce qu'on lui demande et ce qu'on souhaite qu'elle fasse dans les rues lausannoises.

Enfin, je ne crois pas qu'il s'agit ce soir d'opposer prévention et répression, mais, à nouveau, de dire que ce sont deux outils complémentaires et nécessaires. Effectivement, on investit déjà de l'argent dans la prévention, on fait des choses. Il faut sans doute en faire plus, mais je dirais la même chose pour la répression.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je crois parler en mon nom et, peut-être, au nom de plusieurs membres de mon groupe. Le Parti socialiste ne soutiendra pas cet amendement, puisqu'il demande à la Commune de Lausanne de respecter la Loi sur les stupéfiants et de mettre en vigueur les quatre piliers, ce qu'elle fait déjà avec ses services sociaux, la police et son travail avec la Brigade des stupés, ainsi qu'avec l'aide qu'elle promulgue aux fondations qui s'occupent et qui travaillent sur le terrain. Je pense que cet amendement est nul et non avenu et qu'il n'amène rien de plus que ce qui existe déjà.

M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur de majorité remplaçant : – Je vais faire appel à votre mémoire. En 2004 et en 2008, il y a eu successivement deux tours de vis par rapport à la politique de la drogue et à la répression, notamment la vente de cannabis en Suisse. C'était suite à divers textes politiques. Je ne vais pas entrer dans les détails maintenant, mais, si vous vous souvenez, c'est à cette époque qu'est survenu le problème de deal de rue. Que s'est-il passé ? On a supprimé le trafic gris des producteurs locaux de cannabis, avec leurs petites échoppes plus ou moins discrètes dans diverses villes suisses. On leur a coupé l'accès à ce trafic et on l'a offert sur un plateau d'argent à des dealers. Résultat : les dealers ont vu leur chiffre d'affaires multiplié par cinq à Lausanne ; c'est pour cette raison qu'on a cinq fois plus de dealers dans les villes de Suisse, notamment à Lausanne.

Maintenant, on crie au loup en disant qu'il y a trop de dealers et que c'est un problème. Soyons cohérents ! Je vous demande de la cohérence, que ce soit dans la lutte contre le trafic, et de savoir ce que l'on veut, et aussi pour savoir ce qu'on appelle une drogue. On n'est pas tous sensibles aux mêmes drogues ni aux mêmes effets psychotropes. On n'a pas tous la même propension à devenir accros à certaines substances. Et la drogue qui fait le plus de dommages en Suisse, et de très loin, c'est l'alcool. Il faut arrêter de se cacher la vérité.

Quand on dit qu'il faut lutter contre la drogue, avec la dernière énergie, comme on l'a vu dans l'amendement, qu'est-ce qu'on veut dire par là ? A quel moment commence la notion de drogue ? Le sucre est déjà une drogue. On vous demande donc de la cohérence. On ne peut pas éradiquer l'effet de l'addiction, c'est humain. Il y a un moment où il faut apprendre à gérer. Et on ne peut pas apprendre à gérer quelque chose quand on le met sous le tapis. Il y a un moment où il faut savoir apprivoiser un phénomène et faire la prévention qu'il faut de la bonne manière. Il ne faut pas jouer au tartuffe. M. Blanc l'a dit, si nous nous joignons à ce groupe de travail, c'est parfaitement écrit dans le rapport-préavis, on ne préjuge pas des résultats ni de l'adhésion de la Ville aux résultats. Mais c'est clair qu'il y a un mouvement de fond en cours d'étude, et il y a une nécessité de lutter intelligemment et

de manière efficace contre le problème de l'addiction et du deal de rue. Il y a nécessité d'avancer dans ce domaine en acceptant ce rapport-préavis.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Le débat a été long. Vos propos montrent que vous êtes pour la plupart des experts, quelle que soit la piste que vous envisagez ; vous êtes tous là pour trouver des pistes.

La consommation de cannabis en Suisse n'est pas un phénomène marginal. Permettez-moi de rappeler, en conclusion de vos propos, qu'aujourd'hui, en Suisse, il se consomme par année entre 40 et 60 tonnes de marijuana. On en découvre et on en saisit 2,8 tonnes par année. Les bénéfices de ce trafic illégal représentent une somme entre 400 et 600 millions de francs par année. Sur Lausanne, la consommation de cannabis, qui a pu être déterminée grâce aux analyses de l'eau de notre STEP, est de 3,1 kilos par jour. Selon des données relevées par un hebdomadaire de Suisse romande, environ 30 % des Suisses ont déjà consommé du cannabis. Je veux bien croire que, dans la salle du Conseil communal, il y en a zéro. *(Rires dans l'assemblée.)*

On sait que les statistiques ne sont pas linéaires, comme on l'a d'ailleurs appris au début de la soirée, mais ces chiffres qui appuient tous les commentaires, quelle que soit la manière dont ils ont été trouvés, et le sens dans lequel ils ont été trouvés, montrent que la Municipalité a une responsabilité : elle a la responsabilité de maîtriser, et d'étudier les raisons et les conséquences de ce phénomène. Elle ne va pas le faire toute seule, dans son coin, à Lausanne, avec les services de la Ville, mais elle va essayer de s'associer de manière plus générale avec les autres villes et travailler avec l'Office fédéral de la santé publique et le Conseil fédéral, ce qui me permet de dire que la Municipalité pense qu'il est tout à fait responsable de participer aux études menées à Berne, auxquelles participent les grandes villes.

Comme je l'ai dit lors de la séance de commission, vu que la question avait été posée, il était hors de question que la Ville de Lausanne participe officiellement à un quelconque groupe de travail sans votre autorisation. Une fois qu'un postulat a été déposé, on participe à ce que vous décidez. Et si vous décidez qu'on n'y participera pas, on n'y participera pas. Mais il ne faudra pas venir nous demander ensuite de trouver des réponses – même si vous pouvez quand même le faire. *(Eclats de rire dans l'assemblée.)*

Encore un autre élément, et c'est pour cela que je voulais intervenir : un amendement a été déposé. Monsieur le président du Conseil communal, vous avez un rapport-préavis, qui est une réponse à un postulat. On y demande si, oui ou non, on est d'accord avec ce qui est proposé. Et la réponse à la question N° 1 dit qu'on participera et que cela nous permettra « simplement de disposer de connaissances concrètes et à jour pour élaborer d'éventuelles solutions alternatives par rapport à la simple répression, ainsi que des pistes pour lutter plus efficacement contre le trafic illégal. » Je ne pouvais pas répondre autre chose que de dire oui, on accepte le postulat. Il ne peut pas y avoir maintenant de propositions alternatives, la question N° 2 étant tout à fait classique : on approuve la réponse au postulat Buclin. Donc, aujourd'hui, je vous demande de vérifier s'il est possible, et je crois qu'il y a pas mal de spécialistes dans la salle, de déposer un amendement sur un rapport-préavis qui répond à un postulat.

La discussion générale est close.

Il est passé à l'examen de recevabilité de l'amendement de M. Ethenoz

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Pour une fois, je suis d'accord avec M. Tosato – cela arrive parfois, et, ce soir, c'est particulièrement le cas. Effectivement, j'ai relu l'article 65 de notre Règlement, parce que je n'étais pas tout à fait sûre de cela. Je crois que l'amendement, malheureusement, malgré l'intérêt qu'il peut représenter, et j'aurais pu le voter, n'est pas correct. A mon avis, cet amendement n'est pas recevable.

En effet, l'article 65, qui porte sur les motions, nous dit : « Le rapport-préavis de la Municipalité [suite à un postulat ou à une motion, la Municipalité répond avec un rapport-

préavis] est soumis à l'examen d'une commission qui propose au Conseil d'en approuver les conclusions, de les amender ou de les rejeter. » Il n'est donc pas question, à mon sens, d'ajouter d'autres conclusions. On peut accepter, rejeter ou amender les conclusions, mais on ne peut en rajouter. C'est en tout cas la lecture que je fais de notre règlement.

Je ne sais pas s'il y a d'autres spécialistes. Je ne sais pas si M. Rastorfer est encore là. En tout cas, c'est mon avis. Je ne sais pas si le Conseil, le Bureau et le président le partagent. Encore une fois, ce n'est pas contre l'amendement de M. Ethenoz, que j'aurais vraiment pu voter ; je crois qu'on est tous de cet avis, tout le monde aurait pu le voter d'ailleurs. Cela étant, formellement, on ne peut pas faire n'importe quoi.

Le président : – Je vous remercie, madame de Meuron de nous éclairer, et de m'éclairer aussi en tant que président novice sur les subtilités du Règlement. En effet, à la lumière de ce que vous nous dites, cet amendement n'est pas recevable en l'état. Je ne peux qu'inviter son auteur à déposer un postulat qui va dans le sens de son amendement, s'il souhaite persister dans cette voie. L'amendement étant considéré comme irrecevable, il n'y aura pas de discussion à son sujet, quand bien même elle a déjà eu lieu pour l'essentiel.

La discussion est close.

M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur de majorité remplaçant : – La conclusion N° 1 est acceptée par 6 voix contre 3 et 1 abstention. La conclusion 2 est acceptée aussi par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 1 est adoptée par 54 voix contre 25 et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 2 est adoptée par 55 voix contre 23 et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/66 de la Municipalité, du 8 octobre 2015 ;
- vu les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Ville de Lausanne à rejoindre le groupe de travail mis sur pied par les villes de Bâle, Berne, Genève et Zurich, en vue de participer à l'étude des modèles légaux de la consommation de cannabis. Ceci permettrait de disposer « de connaissances concrètes et à jour pour élaborer d'éventuelles solutions alternatives par rapport à la simple répression ainsi que des pistes pour lutter plus efficacement contre le trafic illégal » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! ».

Interpellation urgente de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Quel espace extérieur pour les enfants de l'APEMS de Béthusy ? »

Développement

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) donne lecture de son interpellation urgente :

L'APEMS de Béthusy, destiné principalement aux enfants de 3^e à 6^e Harmos du bâtiment scolaire de Mon-Repos, a été inauguré en mai 2015. Cet APEMS dispose d'une grande cour dans laquelle les enfants peuvent jouer pendant les moments de pause. Or, depuis le début de cette année scolaire 2016-2017, les enfants n'ont plus le droit de jouer dans cet espace à des jeux émettant des bruits comme le foot, le jeu du loup, etc. Pour pouvoir s'ébattre à l'extérieur en toute liberté de mouvement, ils vont désormais devant le bâtiment scolaire de Béthusy et en particulier entre les escaliers dudit collège et l'avenue Edouard-Payot. Cet endroit situé entre des escaliers et une route est éminemment dangereux pour des enfants âgés de 6 ans à 10 ans. La raison de cette interdiction serait qu'apparemment des voisins se seraient plaints du bruit des enfants dans la cour.

Sur la base de ce qui précède, je souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Qui a pris la décision d'interdire aux enfants de jouer dans la cour de l'APEMS de Béthusy?
2. Pour quelles raisons et sur quelles bases cette décision a-t-elle été prise ?
3. Quel temps moyen les enfants passent-ils dans la cour durant une journée, en été ou en hiver ?
4. La Ville de Lausanne a-t-elle elle-même pris des mesures des nuisances sonores ?
5. Lors de la mise à l'enquête de l'APEMS, y avait-il eu des oppositions à la construction de celui-ci et de la cour ?
6. Quelles sont les règles définissant ce qui pourrait être des nuisances sonores autour des bâtiments scolaires et parascolaires en ville ?
7. L'endroit où les enfants peuvent désormais jouer est-il adéquat et conforme aux normes de sécurité ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – En préambule, j'aimerais remercier l'interpellatrice, qui se fait l'écho de plusieurs parents. Plusieurs d'entre eux ont écrit à la direction ou l'ont sollicitée depuis la rentrée scolaire. L'interpellation semble donc pertinente.

Il est utile de préciser que la Municipalité estime la présence d'enfants en ville légitime, normale et positive. Il n'y a pas lieu de considérer la présence d'enfants comme une nuisance sonore pour les autres habitants, ni de limiter la présence des enfants en ville pour ce seul motif. Au contraire, notre souci est d'affirmer leur présence en ville et de mettre en place toutes les dispositions nécessaires dans la continuité de la démarche de Commune amie des enfants, label UNICEF obtenu il y a quelques années.

Cela étant précisé, la Municipalité souhaite assurer la meilleure cohabitation possible entre les habitants et limiter les inconvénients qui peuvent résulter des activités de la Commune. Les activités scolaires et parascolaires sont notre préoccupation essentielle, mais elles n'empêchent pas d'être attentifs aux demandes du voisinage. Cette démarche, je l'espère, permet aussi d'atténuer les craintes face aux projets de constructions scolaires et de limiter, le cas échéant, les oppositions.

En ce qui concerne la situation décrite par l'interpellatrice, sur la base de renseignements des responsables de l'APEMS, j'aimerais nuancer légèrement les propos et les mettre à jour. Je me suis rendu sur place hier et les renseignements qui m'ont été transmis sont les suivants. Pour une meilleure clarté, je propose à M. Tétaz de diffuser le plan des lieux. (*Un*

document est projeté.) Il permettra de voir le lieu où se trouve l'APEMS, attenant au bâtiment nommé « école », mais qui sont en fait les salles de gym. Entre les deux bâtiments, au-dessus, il y a la cour incriminée et, en dessous, celle où les enfants ont joué la semaine de la rentrée scolaire ; un peu plus bas, il y a un terrain vert appartenant au collège de Béthusy.

La cour qui se trouve devant l'entrée de l'APEMS est utilisée après le repas, durant la pause de midi, sans restriction. Elle est également utilisée après l'école, mais uniquement pour des activités « calmes », c'est-à-dire que les jeux de balles sont exclus. Par ailleurs, après la semaine de la rentrée, il y a eu un léger changement qui a suscité de multiples réactions des parents. Les parties de football ont trouvé un lieu idéalement adapté, sur le gazon, entre le collège de Béthusy, les bâtiments de l'APEMS et les salles de gym. Cette solution avait déjà été utilisée durant l'été, mais nécessitait l'aval des responsables de l'école, raison pour laquelle elle n'a pas été utilisée durant la première semaine de la rentrée scolaire.

Qu'est-ce qui a amené à ce fonctionnement ? L'historique peut être retracé de la manière suivante. L'APEMS de Béthusy a ouvert ses portes au mois de décembre 2014. Dès le printemps 2015, des plaintes des propriétaires des immeubles de la Dôle 17 et 19 sont parvenues à notre service. Les cris des enfants, qui jouaient dans la cour, dérangeraient les habitants. Dans un premier temps, les mesures prises ont été de remplacer les ballons durs par des balles en mousse et de ne plus mettre de musique à l'extérieur. Cependant, ces mesures n'ont pas été suffisantes, car ce sont bien les cris des enfants qui dérangent les riverains. L'équipe éducative a fait le même constat que les voisins, à savoir que la cour de l'APEMS est une véritable caisse de résonance, le bitume sur le sol, ainsi que les murs en béton, amplifiant les bruits au lieu de les assourdir.

Durant l'été 2016, l'APEMS devient également un lieu d'accueil pour les centres aérés urbains. A cette occasion, le service reçoit une pétition des propriétaires, qui craignent des nuisances sonores durant tout l'été. La cheffe du secteur APEMS, accompagnée de l'adjoint administratif du Service jeunesse et loisirs ont rencontré, début juillet 2016, une délégation des habitants ayant signé la pétition. La rencontre s'est déroulée dans un climat propice à la discussion et les personnes présentes précisaient bien qu'elles n'étaient pas contre les enfants, mais relevaient le problème architectural de cette cour. Des mesures ont été prises du côté des utilisateurs afin de permettre une cohabitation harmonieuse durant l'été, à savoir que les enfants qui joueraient au ballon seraient orientés sur le terrain de foot et que la cour, durant l'été, serait uniquement un lieu de passage. Un bilan nous montre que ce fut une opération réussie.

Lors de cette rencontre, la cheffe du secteur APEMS a insisté sur le fait que l'APEMS est un lieu de vie pour les enfants lausannois et que la cour ne serait pas interdite durant les trente-huit semaines scolaires. Il a ainsi été prévu que, pendant toutes les périodes, entre midi et 14 h, les enfants joueraient dans la cour et qu'ils pourraient naturellement avoir un certain nombre d'activités. Durant les beaux jours, en fin de journée, les enfants peuvent jouer au ballon sur le terrain de foot, les activités les plus calmes étant réservées à la cour. La rentrée scolaire est toujours une période dense et cette organisation s'est mise en place sur une période de deux semaines, raison pour laquelle une solution intermédiaire avait été trouvée durant la première semaine.

Signalons également que nous proposerons aux parents, au mois d'octobre, une rencontre pour évaluer la manière de procéder, les éventuels problèmes rencontrés et les alternatives qui peuvent être proposées.

Pour répondre à la première question, sur la base de ce qui a été mis en place durant l'été avec le centre aéré, il a été proposé par la responsable du secteur APEMS que les jeux de foot se déroulent sur le terrain de foot dès la fin des devoirs surveillés, soit de 17 h à 18 h 30. Il faut toutefois rappeler que la cour n'est pas interdite aux enfants ; ils y jouent

tous les jours entre midi et 14 h, avant et après les repas. Entre 17 h et 18 h 30, la cour peut être utilisée pour des activités autres que les jeux de balles.

Pour répondre à la deuxième question, comme évoqué préalablement, il s'agit d'un compromis entre les locataires et l'APEMS. Au vu de ce qui a été vécu par les enfants durant l'été, nous avons pensé qu'il était préférable qu'ils jouent au foot sur un vrai terrain et non sur le sol de la cour, qui est en bitume et qui n'est pas plat. A relever aussi que la cour est petite pour plus de 70 enfants, et elle ne permet pas de jouer dans les meilleures conditions.

Pour répondre à la troisième question, au total, les enfants peuvent y passer environ quarante-cinq minutes à midi et une heure trente en fin de journée, plus les mercredis après-midi. Les enfants sont généralement motivés à sortir pour des activités physiques, été comme hiver, si bien que la différence saisonnière est faible.

Pour répondre à la quatrième question, le personnel de l'APEMS est allé constater la situation auprès des voisins et a pu confirmer le bruit important. Nous allons solliciter l'Office lausannois de coordination des risques environnementaux afin de mesurer le bruit réel et envisager, le cas échéant, des mesures correctrices.

Pour répondre à la cinquième question, il n'y a pas eu d'opposition ; deux observations, qui ne provenaient pas du voisinage, ont été enregistrées.

Pour répondre à la sixième question, le bruit d'un préau n'est pas directement soumis à des valeurs fixées par la loi, par une ordonnance, par une norme ou par des directives. Le Canton, autorité compétente en termes de bruit, privilégie une approche qualitative par rapport à ces plaintes. Par contre, la Confédération, avec Office fédéral de l'environnement, a émis en 2014 un document intitulé « Evaluation des bruits quotidiens. Aide à l'exécution pour les bruits quotidiens ». Les mesures retenues résultent surtout de la volonté de dialogue avec le voisinage, dont les plaintes ont été vérifiées par le personnel de l'APEMS, qui a effectivement constaté que la disposition de la cour rendait la problématique du bruit importante.

Pour répondre à la septième question, les différents lieux utilisés sont jugés adéquats et conformes aux normes de sécurité. Le mois d'octobre sera l'occasion d'une évaluation des solutions trouvées avec les parents. Dans l'intervalle, le service continuera à examiner les possibilités d'améliorer l'aménagement de la cour devant l'entrée de l'APEMS et d'augmenter les solutions abritées en cas d'intempéries.

Discussion

La discussion est ouverte.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Mais il y a quand même quelque chose qui m'interpelle. J'ai donc une question complémentaire : combien de propriétaires ont porté plainte ? Est-ce un, dix ou vingt ? Il y a quand même une différence s'il s'agit juste d'une ou de deux personnes ou de tout un quartier qui se plaint.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – D'après mon document, une douzaine de personnes se sont plaintes du bruit. Cela dit, au-delà de la question du nombre de personnes, il est de toute façon difficile de laisser l'ensemble des enfants dans la cour. Il faut trouver d'autres lieux avoisinants pour pouvoir accueillir leurs activités.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Effectivement, monsieur le municipal actuellement en poste, vous n'y pouvez rien, mais cela m'étonne qu'on construise un APEMS qui, si je ne m'abuse, était un des APEMS mis en exemple sur la brochure que j'ai reçu lors de ma visite de la Commission de gestion concernant la manière de construire des APEMS. Je m'étonne donc qu'on construise des APEMS, avec des cours visiblement enclavées qui résonnent, et qu'il n'y ait pas de mesures environnementales un peu réfléchies avant la construction.

J'espère qu'à l'avenir, on ne se retrouvera plus dans des situations telles que celle-ci, avec des APEMS flambants neufs et qu'on ne puisse plus utiliser une cour prévue à cet effet. Finalement, ce sont deux heures quinze par jour au maximum, pendant quatre jours, hors vacances scolaires. Le but de cette cour n'est visiblement pas rempli. Cela pose quand même un problème d'étude par rapport aux nuisances sonores lors de la construction des APEMS.

Et puis, il y a cette question, qui revient de temps en temps, aussi dans les médias, qu'on a vu dans le cadre de l'école de l'Eglantine, où certaines oppositions ont été faites par crainte des nuisances sonores des enfants dans la cour. On est en ville, on habite dans des quartiers, comme Mon-Repos, qui est quand même un quartier relativement bruyant, et on n'a plus aucune tolérance au bruit des enfants. Ma foi, on ne peut pas non plus les empêcher de jouer, de courir après une période d'école, pendant laquelle ils ont dû rester tranquilles. Je m'étonne que la Municipalité réponde aussi vite aux plaintes des voisins et je trouve que, à tout le moins, il faut des mesures officielles plutôt que d'avoir juste les responsables de l'APEMS qui vont écouter comment cela se passe, j'imagine, au moment où il y a effectivement le plus de bruit. Avant cela, on devrait prendre quelques mesures officielles. J'ai donc envie de déposer une résolution. Je comprends que ma résolution va dans le sens de la Municipalité, mais j'aimerais mieux m'assurer qu'elle prenne cet engagement.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures afin que les enfants de l'APEMS de Béthusy puissent utiliser la cour prévue à cet effet.

Il est passé à la discussion sur la résolution.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – C'est peut-être l'occasion de souligner que les préoccupations de l'interpellatrice sont partagées, soit d'avoir un lieu, et si possible plusieurs lieux, qui peuvent être adaptés aux activités des enfants. Effectivement, la problématique du bruit dans cette cour nous permettra de réfléchir de manière plus soignée aux prochains APEMS et aux prochains aménagements.

La résolution ne suscite pas d'opposition si elle ne sous-entend pas qu'il faut considérer, a priori, que le seul lieu adapté, ou le lieu le plus adapté à toutes les activités des enfants est la cour qui se trouve devant l'APEMS, mais que, suivant les activités, d'autres lieux avoisinants peuvent aussi être utilisés, typiquement les terrains de foot.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Je déclare mes intérêts : mon fils a fréquenté l'APEMS de Béthusy pendant une année. Il a donc participé au bruit qui horrifie ces pauvres voisins. Le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux approuve cette résolution à l'unanimité.

La discussion est close.

La résolution de M^{me} Bettschart-Narbel est adoptée avec 1 avis contraire et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Quel espace extérieur pour les enfants de l'APEMS de Béthusy ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures afin que les enfants de l'APEMS de Béthusy puissent utiliser la cour prévue à cet effet.* »

Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts : « Un trottoir entre le n° 1 et le n° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Séverine Evéquo (Les Verts), rapportrice, Jean-François Cachin (PLR), Magali Crausaz Mottier (La Gauche), Pedro Martin (Soc.), Namasivayam Thambipillai (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Bertrand Picard (PLR), Sandrine Schlienger (UDC).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux (excusé).

Rapport photocopié de M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts), rapportrice

Présidence :	Séverine Evéquo	Les Verts
Membres présents :	Jean-François Cachin	Libéral-Radical
	Bertrand Picard	Libéral-Radical
	Roland Ostermann	Les Verts
	Pedro Martin	Socialiste
	Namasivayam Thambipillai	Socialiste
	Magali Crausaz Mottier	La Gauche
	Schlienger Sandrine	UDC
Membres excusés:	Françoise Longchamps	Libéral-Radical
Membres absents:	Caroline Alvarez-Henry	Socialiste
Représentants de la Municipalité :	Olivier Français, excusé	
Représentants de l'administration :	Patrick Etournaud, chef du Service des routes et de la mobilité	
	Laurent Dutheil, chef de division, Service des routes et de la mobilité	
Notes de séances :	Aline D'Onia, secrétaire administrative	

La commission s'est réunie de 8h00 à 8h30, le 15 janvier 2016, salle 368, Port-Franc 18.

Le postulant souhaite voir réaliser un trottoir entre le n° 1 et le n° 15 de la route de Praz-Gilliard comme indiqué sur le plan annexé au postulat. Celui-ci permettrait de sécuriser le secteur et de drainer tous les enfants qui viennent du chemin des Esserts, du chemin du Coumenets, du chemin du Praz-Dom-Nicod et du chemin de Praz-Simon. Le postulant rappelle que sa proposition s'inscrit sur un terrain propriété de la Ville de Lausanne et qu'à ses yeux, elle est prioritaire sur un projet de même type envisagé à Montblésson.

La plupart des commissaires sont favorables à la prise en considération de ce postulat mais souhaitent des informations complémentaires sur les alternatives possibles à un trottoir. Les services de l'administration, ayant anticipé plusieurs questions, informent que 210 mètres de trottoir avoisineraient frs 60'000.- d'investissement. Ils proposent, comme alternative, la création d'un cheminement dans la parcelle 15'268 du SPADOM en plus de la bande marquée d'une ligne jaune existante. Ce cheminement serait carrossable, en revêtement perméable, plus à l'intérieur du pré. Cette solution serait moins coûteuse et réalisable en interne.

Un commissaire fait savoir qu'il connaît bien le tronçon et que la solution du cheminement dans le pré n'est pas idéale puisqu'actuellement, la route est balisée et étroite ce qui favorise le ralentissement des voitures. Il mentionne aussi des inquiétudes liées au déneigement en cas de cheminement annexe. Aux questions relatives au trafic, les commissaires sont informés que des comptages ont été effectués en 2003, avant la mise en place de la zone 30 km/h. A cette époque, le volume était de 350 véhicules par jour et la vitesse entre 56 et 60 km/h. En 2009, la zone 30 km/h a été aménagée dans l'ensemble du quartier de Vers-chez-Ies-Blanc : constructions de gendarmes couchés, fermeture de certains tronçons et priorité de droite au carrefour. En 2009 et 2010, un nouveau comptage a eu lieu faisant état d'une baisse du volume avec 320 véhicules par jour – et ce malgré les nouvelles constructions – et d'une vitesse « V85 » située entre 33 et 36 km/h, conforme aux valeurs légales dans une zone de 30 km/h. Le « V85 » étant la vitesse respectée par 85% des usagers, l'effet de la zone 30 km/h est positif, aucun accident n'est à déplorer à ce jour. A noter également qu'aucun retour sur la sécurité des enfants n'a été évoqué lors des diverses réunions faites avec les parents et la direction des écoles. La solution du cheminement semble être soutenue par une majorité de commissaires. Une commissaire souhaite que la dimension paysagère soit intégrée à l'aménagement et que toutes les précautions soient prises pour le maintien à long terme du splendide tilleul présent sur le tronçon. Un commissaire note encore que le coût de déplacement de deux lampadaires dans le champ devra être pris en compte.

La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet la prise en considération du postulat de Monsieur Cachin au vote de la Commission. Le résultat du vote est le suivant :

Pour la prise en considération : 8 voix

Contre la prise en considération : 1 voix

Abstention : 0

La séance est levée à 08h30.

Discussion

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Avec ce postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de réaliser un trottoir de 210 mètres de long à la route de Praz-Gilliard, à Vers-chez-les-Blanc. L'absence de trottoir pose un problème de sécurité pour les enfants qui sortent et qui rentrent à l'école, puisqu'actuellement, ils se trouvent sur la route. Je vous demande simplement d'accepter ce postulat et de le transmettre à la Municipalité.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Nous partageons le souci du postulant concernant la sécurisation du chemin des écoliers. Il y a peut-être différentes manières de répondre à cette demande. Je n'ai pas participé aux travaux de commission, mais je me suis évidemment renseignée. En tout cas, nous mettrons en œuvre le nécessaire pour répondre à cette demande et pour sécuriser ce chemin. Ce sera probablement un cheminement sur la parcelle.

La discussion est close.

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts), rapportrice : – La commission a voté pour la prise en considération du postulat par 8 voix contre 1.

Le postulat est adopté à une très large majorité, avec 2 avis contraires et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jean-François Cachin et consorts : « Un trottoir entre le n° 1 et le n° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Réponse au postulat de M. Philippe Ducommun : « Fitness urbain »

Rapport-préavis N° 2015/80 du 19 novembre 2015

Sports, intégration et protection de la population, Finances et patrimoine vert

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis a pour but de répondre au postulat de M. Philippe Ducommun, intitulé « Fitness urbain », déposé le 23 septembre 2014 et renvoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport le 7 octobre 2014⁶.

2. Rappel du postulat

Par son postulat, M. Ducommun demande à la Municipalité qu'elle étudie l'opportunité d'installer en plein air plusieurs machines fixes permettant la pratique de la musculation, sans risque et en utilisant son propre corps comme contrepoids.

3. Musculation urbaine

Depuis le début des années 2000, la musculation urbaine, aussi connue sous le nom de « street workout », voire sous celui de « fitness urbain », connaît un succès grandissant, principalement auprès d'un public jeune et physiquement entraîné.

A l'origine, il s'agissait de pratiquer des exercices de musculation sans charge⁷ et de gymnastique sur des engins fixes en dehors de salles spécialisées. Au fur et à mesure, la musculation urbaine est devenue une véritable discipline sportive avec son championnat du monde, ses équipes et ses vedettes.

Si la pratique a évolué, le matériel nécessaire est resté le même : des éléments simples (barres, bancs et poteaux) fixés au sol. En Suisse, les surfaces sur lesquelles sont installés ces équipements doivent répondre à des normes⁸ et permettre d'amortir les chutes. Leur utilisation ne nécessite aucun accompagnement, ni entretien et les sites ainsi équipés peuvent être en libre accès tout au long de l'année.

Cependant, sous la même appellation (ce qui peut prêter à confusion, en particulier auprès de collectivités publiques) sont apparues des installations de plein air permettant la musculation à l'aide d'engins semblables à ceux dont disposent les salles de fitness (vélos, vélos elliptiques, marcheurs, etc.). Ces engins sont articulés (sans câbles, ni poids) et sont montés autour de piliers centraux sur lesquels figure une description des exercices à faire. Selon les fabricants, ils peuvent être utilisés par tout le monde, ne nécessitent qu'un entretien réduit et peuvent être installés sur un sol en béton, en terre ou engazonné.

⁶ Bulletin du Conseil communal (BCC) à paraître.

⁷ La musculation sans charge utilise le poids du corps pour solliciter les muscles (d'où son autre appellation : musculation au poids de corps) par groupes et privilégie un nombre important de répétitions et des temps de récupération courts, ce qui développe une endurance de force. La musculation au poids de corps présente l'avantage de pouvoir être réalisée avec très peu de matériel et donc pratiquée à peu près partout.

⁸ A défaut de normes suisses, ce sont les normes européennes sur les sols d'aires de jeux, qui sont appliquées.

Plusieurs communes genevoises ont acquis de tels équipements. S'ils font le bonheur des personnes d'un certain âge, ils sont boudés par les jeunes. A relever que, dans certaines de ces communes, ces équipements s'inscrivent dans une politique de promotion de l'effort physique auprès des personnes âgées et leur utilisation est accompagnée. D'autres communes de ce canton ont fait le choix de mélanger équipements fixes et articulés.

4. Réponse de la Municipalité

Dans sa politique en faveur du sport et de sa pratique, la Municipalité, que ce soit au travers du Plan directeur du sport⁹, de Métamorphose¹⁰ ou de la mobilité douce¹¹, vise à saisir les opportunités de créer une ville active et de proposer des aménagements urbains susceptibles d'encourager l'activité physique. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réalisation d'équipements en faveur de la pratique de la musculation urbaine.

4.1 Groupe de travail de l'administration communale

En effet, parallèlement au postulat de M. Ducommun, plusieurs services de l'administration communale, au sein des directions Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS), Finances et patrimoine vert (FIPAV), Logement et sécurité publique (LSP) et Sports, intégration et protection de la population (SIPP) ont été confrontés à des demandes émanant de milieux variés les invitant à réaliser dans les meilleurs délais des équipements de fitness urbain sur divers sites répartis dans tout Lausanne.

Afin de répondre à ces attentes, un groupe de travail interservices a été réuni. De ses travaux, il est ressorti qu'une réponse positive à ces demandes et la planification d'autres équipements de ce type sont possibles pour un coût ne nuisant pas à la réalisation d'autres projets au sein des services concernés et ne nécessitant pas la présentation à votre Conseil d'une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif.

S'agissant du type d'équipement devant être retenu (fixe ou articulé), le groupe de travail a relevé que personne ne disposait actuellement du recul nécessaire pour quantifier la charge financière que représente l'une ou l'autre des variantes (entretien, surveillance, signalétique, etc.). C'est pourquoi, dans une approche qui peut être qualifiée de pragmatique, la Municipalité a décidé d'équiper les sites retenus d'éléments fixes, plus aisés d'utilisation.

4.2. Sites et projets

A partir des demandes formulées et des surfaces disponibles capables d'accueillir des équipements de musculation urbaine, une liste de projets couvrant l'ensemble de la ville a été établie, accompagnée d'un calendrier pour leur réalisation.

4.2.1. Projets retenus

La Municipalité a retenu les sites suivants pour y réaliser des équipements de fitness urbain :

- *promenade de Jomini* – Service des parcs et domaines (SPADOM) – Début des travaux à l'automne 2016 dans le cadre d'un espace dévolu aux adolescents¹² ;
- *quartier de la Bourdonnette* – SPADOM – Réalisation prévue en 2017 ;
- *ch. de Beau-Rivage* – SPADOM – Réalisation prévue en 2018 ;

⁹ Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, « Plan directeur du sport. Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions Denis Roubaty et Olivier Français », BCC 2002, tome II, pp. 672-703.

¹⁰ Préavis N° 2013/27, du 27 juin 2013, « Projet Métamorphose. Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière. (...) », BCC 2013-2014, tome II, à paraître.

¹¹ Préavis N° 2011/07, du 19 janvier 2011, « Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Mobilité douce. Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014) », BCC 2010-2011, tome IIb, pp. 896-910 et Rapport-préavis N° 2014/80, du 20 novembre 2014, « Réponse au postulat de M. Stéphane Michel. "Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne" », adopté le 5 mai de cette année, BCC à paraître.

¹² Pour plus de détails nous renvoyons à la lecture du rapport-préavis N° 2015/72, du 15 octobre 2015, chapitre 4.3. « Promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini », en cours d'étude par votre Conseil au moment de la rédaction du présent rapport-préavis.

- *Bellerive-Plage* – SPORTS – Réalisation prévue en 2018.

4.2.2. Réalisés

A cette liste, il convient d'ajouter trois projets d'ores et déjà réalisés et inaugurés :

- *av. des Boveresses* – SAI – Réalisé dans le cadre du contrat de quartier et inauguré le 28 mai 2015.
- *Centre sportif de Pierre-de-Plan* – SPORTS – Réalisé dans le cadre du préavis N° 2014/06¹³ et inauguré le 19 septembre 2015.
- *esplanade de Chauderon* – SLG – Inauguré le 30 octobre 2015.

Ainsi, dans quatre ans, Lausanne disposera d'un parc varié et attractif, réparti aux quatre coins de la ville et permettant une pratique quotidienne, quelle que soit la période de l'année, de la musculation urbaine.

4.3. Aspects financiers

4.3.1. Coût des équipements

La taille de la surface devant être aménagée détermine le coût de chaque projet. Les équipements sont livrés sous la forme de modules plus ou moins complexes (d'un simple banc à un engin comprenant plusieurs poteaux, barres, échelles, etc.). Le nombre de modules sur une surface donnée est conditionné par l'ancrage au sol desdits modules et les voies de circulation nécessaires.

Ainsi, dans le cas des Boveresses, pour une surface totale de 100 m² et un module des plus complets (il comprend pratiquement toutes les combinaisons d'équipement possibles), le coût de cette installation s'élève à CHF 27'000.-, dont CHF 18'000.- pour le module et son ancrage au sol et CHF 9'000.- pour l'aménagement du sol (surface absorbante) et les aménagements extérieurs.

L'installation de Pierre-de-Plan est plus élaborée. D'un coût total de CHF 35'000.- (CHF 18'000.- pour les modules et leur fixation dans le sol et CHF 17'000.- pour les surfaces absorbantes et les aménagements extérieurs), elle comprend, sur une surface de 400 m², cinq modules simples. Elle est complétée par un cheminement qui permet son intégration à l'ensemble du nouveau centre sportif.

Quant à celle de l'esplanade de Chauderon, elle accueille un module d'un type proche de celui des Boveresses. Des contraintes liées à la nature du sol (dalle servant de toiture au bâtiment administratif de Chauderon) ont nécessité une approche différente, tout en garantissant le respect de normes de sécurité pour des sols à usage sportif. Le coût final de ce projet s'est élevé à CHF 35'000.- (CHF 16'000.- pour le module, CHF 15'000.- pour la réalisation du sol et CHF 4'000.- pour, entre autres, l'éclairage du site, non encore réalisé).

Pour les futurs projets, un montant moyen, comprenant le coût de l'aménagement du sol, de l'achat et de la pose des équipements, ainsi que d'une signalétique ad hoc, a été déterminé et s'élève à CHF 40'000.-. Bien que situé dans l'enceinte de la piscine, le projet de Bellerive-Plage se veut accessible à tous et en tout temps. C'est pourquoi, il est nécessaire de prévoir une modification du barriérage actuel du site, entraînant des coûts supplémentaires, actuellement estimés à CHF 20'000.-.

4.3.2. Financement des projets

Le financement de ces projets sera assuré soit directement par le budget de fonctionnement des services concernés, soit au travers de crédits-cadres (« Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines » et préavis N° 2012/52 « Réaménagement de diverses

¹³ Préavis N° 2014/06, du 13 février 2014, « Centre sportif de Pierre-de-Plan. Désaffectation du terrain de football. Réalisation de trois courts de tennis, d'un terrain de football ouvert à tous et de neuf pistes pour la pratique de la pétanque et des jeux de boules. Centre omnisports de Grand-Vennes. Réfection et mise en conformité du terrain de football en gazon naturel. », BCC à paraître.

places de jeux. 2^{ème} partie. » pour SPADOM et prochain crédit-cadre « Assainissement et entretien des installations sportives » pour Sports).

4.3.3. Subventions

Les installations de fitness urbain ne figurent pas au catalogue des installations sportives dont la réalisation est soutenue financièrement par la Fondation « Fonds du sport vaudois ». Toutefois, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans le cadre des « Aides financières aux projets de promotion de la santé par le sport », l'Etat de Vaud a décidé d'allouer des subventions aux communes qui mènent à bien des projets de musculation urbaine. La subvention cantonale s'élève, au maximum, à 25% du coût total de l'installation. Des demandes en ce sens seront adressées, au cas par cas.

5. Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2015/80 de la Municipalité, du 19 novembre 2015 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Ducommun, intitulé « Fitness urbain ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Matthieu Carrel (PLR), Philippe Ducommun (UDC), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Robert Joosten (Soc.), Evelyne Knecht (La Gauche), Myrèle Knecht (Soc.), Elisabeth Müller (Les Verts), Karine Roch (Les Verts).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population.

Rapport photocopié de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur

Présidence : M. Jacques-Etienne Rastorfer

Membres présents : Mme Evelyne Knecht, Myrèle Knecht, Elisabeth Müller, Karine Roch

MM. Eddy Ansermet (en remplacement de Mme Diane Wild), Matthieu Carrel, Philippe Ducommun, Jean-Daniel Henchoz, Robert Joosten.

Représentants

de la Municipalité : M. Marc Vuilleumier, conseiller municipal, directeur SIPP

M. Patrice Iseli, chef de service, SPORTS

M. Christian Perroud, adjoint technique, SPORTS

Mme Petra Meyer, architecte-paysagiste, SPADOM

M. Yves Lachavanne, chef de section, SPADOM

Notes de séances : M. Nicolas Pittet, adjoint au chef de service, SPORTS

Lieu : Buvette du Centre sportif de Praz-Séchaud, av. des Boveresses 60.

Date : lundi 25 janvier 2016, de 14h00 à 15h10.

La séance est précédée par une présentation des équipements de fitness urbain des Boveresses, voisins du Centre sportif de Praz-Séchaud. Le choix du module et les contraintes liées au sol sont expliqués, de même que la nature de la future signalétique commune aux sites proposant ce genre d'activité.

Le conseiller municipal indique que la réponse donnée au postulat de M. Ducommun s'inscrit dans la politique municipale en matière d'installations sportives et rappelle qu'outre la pratique structurée (clubs et association) dans des infrastructures fermées (stades, salles de gymnastiques, piscines, etc.), la tendance va vers une pratique libre, hors structure, s'appropriant la ville et ses équipements. Il relève que, dans le domaine des infrastructures sportives, les adolescents sont quelque peu négligés. Les installations déjà réalisées et celles en devenir pour le fitness urbain répondent à une attente de ce public, même si elles sont ouvertes à tous.

Les projets présentés dans ce rapport-préavis sont financés par les services concernés, sans nuire à la réalisation d'autres projets et sans devoir demander au Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif.

Enfin, les futures installations bénéficieront du soutien financier de l'Etat de Vaud dans le cadre des « Aides financières aux projets de promotion de la santé par le sport », pouvant représenter 25 % du coût total du projet.

La discussion

L'auteur du postulat exprime sa satisfaction de la réponse municipale et souligne la rapidité avec laquelle sa demande a été traitée. Il estime pourtant que cette rapidité de traitement a eu des conséquences au niveau des subventions et il se pose des questions quant au choix des lieux de réalisation des équipements. Il remarque que ces projets ne nécessitent pas de demande de financement spécifique. Il conclut en espérant que les aides cantonales faciliteront à l'avenir la réalisation d'autres projets. Après avoir renouvelé ses remerciements pour le travail accompli, il résume son sentiment par un « déçu en bien ».

Dans la discussion qui suit, les points suivants sont abordés :

- les équipements proposés s'adressent-ils aux femmes comme aux hommes, ou une offre différenciée pourrait-elle être proposée ?

Réponse : il n'y a, dans le choix des équipements, aucune volonté de privilégier un sexe plutôt que l'autre. Le fitness urbain est le fait de personnes de tout âge, hommes et femmes.

Quant à l'aspect pratique des équipements (hauteur des barres), les modules proposent différentes activités et permettent une pratique tout niveau. Les barres les plus hautes ne sont pas une fin en soi. L'ensemble des structures peut être utilisé (appui et/ou usage d'élastique de musculation), les limites, étant données par le poids et la musculature de la personne. Les barres hautes permettent des exercices nécessitant une forte amplitude.

- les équipements sont-ils différents dans les trois sites déjà réalisés ?

Réponse : chaque site est différent en raison de la surface disponible (qui conditionne le choix, le nombre et l'emplacement des éléments), mais aussi pour que les pratiquants se rendent et utilisent chaque site. Ainsi, les pratiques ne sont pas les mêmes et les utilisateurs se rencontrent et interagissent.

- ne serait-il pas bon de créer des liaisons spécifiques entre les différents sites ?

Réponse : il est tout à fait possible, à terme, d'envisager de telles liaisons qui s'inscriraient dans la politique de mobilité douce.

- interrogation sur le caractère définitif des sites retenus et présentés dans le rapport-préavis ; d'autres quartiers et lieux devraient également être pourvus de tels équipements (sont cités par exemple la Vallée de la Jeunesse, la place de Milan, les bois de Sauvablin, le parc de Mon-Repos et celui de Valency, la place de la Navigation, ainsi que les quartiers de Bellevaux, de la Borde et de Pierrefleur).

Précisions d'un représentant de l'administration : les sites liés à Métamorphose, bien que non indiqués dans le rapport-préavis, seront aussi concernés par de telles infrastructures. La Municipalité aurait pu soumettre une réponse proposant la réalisation de nombreux autres projets, dans d'autres quartiers et nécessitant l'octroi de fonds importants, mais outre l'aspect économique, il importe de pouvoir disposer d'un peu de recul et voir s'il s'agit d'une mode ou d'un phénomène appelé à durer.

- avis divers quant à la pertinence du site de Chauderon et sa fréquentation : doute ou soutien à ce choix estimé judicieux au cœur de la ville qui permet que les adolescents des quartiers bétonnés puissent disposer de tels exutoires.

Précision du municipal : le choix du site de Chauderon a été motivé par une volonté d'occupation du domaine public et de création d'une mixité d'utilisation d'un site donné. Il s'inscrit dans le cadre de la politique municipale d'occupation du domaine public par d'autres activités que celles qui s'y déroulent.

- des études ont-elles d'ores été menées sur les utilisateurs (sexe, provenance, selon les heures, etc.) des fitness urbains, pour les trois sites déjà disponibles ? une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs est-elle prévue ?

Réponses : s'agissant des utilisateurs, il y a beaucoup de personnes de haut niveau, qui ont un rôle d'accompagnant et d'aide au profit de celles qui débutent ; ce type d'équipement est utilisé par certains sportifs (hommes et femmes de 25 à 40 ans), qui, dans le cadre de leur entraînement parcourent la ville, et qui, précédemment, utilisaient du mobilier urbain, voire des bâtiments pas conçus pour un tel usage.

S'il n'y a actuellement aucun comptage des utilisateurs des sites des Boveresses, de Pierre-de-Plan et de Chauderon, leur niveau de fréquentation est connu dans les grandes lignes, grâce aux éducateurs hors murs, qui accompagnent régulièrement des groupes. Quant à la conduite d'une enquête de satisfaction, il y aurait un biais puisqu'elle s'adresserait à celles et ceux qui fréquentent les lieux ... alors qu'il serait plus utile de connaître l'avis et les raisons de celles et ceux qui ne viennent pas.

Il est encore signalé que chaque site a été réalisé en collaboration avec les utilisateurs potentiels, en réponse à leur(s) souhait(s) et à leur(s) attente(s). Il est enfin précisé que le groupe de travail de l'administration réunit des représentants de SPADOM, SPORTS et SJL (jeunesse et loisirs).

- les équipements à contrepoids ont-ils été définitivement abandonnés ?

Réponse : outre l'absence de recul suffisant sur les questions d'entretien, ce qui a motivé l'abandon des engins articulés a été le retour d'expérience de certaines collectivités publiques, en particulier genevoises, qui, au vu de la complexité d'utilisation de certains de ces engins ont été contraintes d'encadrer les pratiquants, voire de clôturer les lieux et de fixer des heures d'ouverture (présence de coach). Cependant, rien n'est définitif et l'évolution tant de la pratique, que de la demande et du matériel peuvent, à terme, aboutir à un changement de position.

- une collaboration, pour l'utilisation de ces sites, a été prévue avec les établissements scolaires se trouvant dans leur voisinage, voire au-delà ?

Réponse : aucune démarche dans ce sens n'a été entreprise pour les sites actuels, mais, rien n'exclut une utilisation par les écoles. Des clubs les utilisent dans le cadre de leurs programmes de musculation.

Dans le cadre du futur site du chemin de Beau-Rivage (Croix-d'Ouchy), l'établissement scolaire riverain est impliqué dans son développement.

- quelques explications demandés quant à l'emplacement choisi à Bellerive-Plage. ;

Réponse : l'espace choisi se trouve dans l'enceinte de Bellerive, dans la partie accueillant les installations de beach volleyball, de beach soccer et de basketball. L'idée est de les accessibles à tous en dehors de la période d'exploitation de Bellerive-Plage, d'où la nécessité de disposer d'un barriérage amovible, et en été ces surfaces se trouveraient dans l'enceinte de la piscine, accessibles aux seuls clients de Bellerive-Plage.

- deux définitions pour terminer :

« vélo elliptique » : *ses pédales suivent le mouvement d'une ellipse au lieu d'un cercle comme sur les vélos classiques. Engin commun des salles de fitness, ils sont également équipés de poignées qui bougent d'avant en arrière.*

« engins articulés » : *engins disposant de câbles, de poids, de pédales, etc, semblables à ceux dont disposent les salles de fitness. Au contraire, les engins proposés dans le rapport-préavis sont des éléments simples (barres, bancs et poteaux) fixés au sol.*

Au terme de l'examen du rapport-préavis, un commissaire estime qu'un bilan doit être tiré à l'issue de la période de réalisation des projets présentés dans le rapport-préavis et, s'il s'avère positif, qu'une nouvelle série pourrait être planifiée et présentée.

Il soumet à la commission le vœu suivant :

« A l'échéance des quatre ans prévus pour l'aménagement des quatre sites retenus en projet, un bilan d'utilisation sera tiré et cas échéant d'autres projets pourront être développés. »

Deux avis s'opposent :

- D'une part, la crainte que le vœu, dans sa formulation, n'implique une étude à l'issue des quatre ans, donc que rien ne soit entrepris avant cette échéance pour envisager des installations sur d'autres sites.

- D'autre part, l'avis qu'il est judicieux de tirer un bilan une fois l'ensemble des sites prévus réalisés et ainsi déterminer s'il est opportun ou non de poursuivre dans cette voie.

Au vote, le vœu est accepté par 7 « OUI » et 1 « NON »

Détermination de la commission :

Au vote, l'unique conclusion est acceptée à l'unanimité, sans abstention.

Discussion

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Si l'on admet que ce genre d'installation n'interfère pas sur les fitness AOC, il s'agira de mesurer à terme leur impact et leur attractivité. Le bilan qui sera fait dans quatre ans permettra de décider des mesures à prendre quant à de nouveaux aménagements dans d'autres quartiers. En l'état, le PLR soutient ce préavis et vous demande d'en faire de même.

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Je remercie la Municipalité pour son travail sur le sujet, quand bien même mon postulat n'a eu qu'un effet d'accélérateur et de canalisateur à un moment où plusieurs projets étaient en cours de réalisation ou d'étude, et que les différents services concernés faisaient face à un besoin. Un petit peu vaut mieux que rien du tout, et c'est pour cette raison que j'accepte les conclusions de ce rapport et vous demande d'en faire de même.

M^{me} Karine Roch (Les Verts) : – Les Verts saluent ce genre d'installation dans l'espace urbain, qui permettent leur appropriation par les habitants dans un objectif de proximité. Toutefois, nous souhaitons questionner le type d'installations choisies, qui nous semblent clairement s'adresser en priorité à un public jeune et avant tout masculin.

Précisément, nous questionnons le choix fait par la Ville de renoncer à des engins elliptiques et articulés, comme on peut le voir sur les deux images projetées (*des photos sont affichées au rétroprojecteur*), qui ont l'avantage de rendre l'usage plus accessible aux femmes et à un public plus âgé. On voit ces deux images, à Stockholm et à Copenhague. Ces villes ont fait des choix d'installations différents, des engins articulés, et non pas seulement des barres, comme les engins choisis par la Ville sur les trois installations déjà construites.

En effet, depuis une dizaine d'années, les recherches sociologiques montrent que l'utilisation des équipements et des espaces publics dédiés aux loisirs et aux sports est très fortement corrélée à la variable du genre : 95 % des garçons dans les skate parcs, 80 % dans les salles de répétition de danse et de musiques actuelles. Si l'on prend en compte les montants investis, on note alors une véritable ségrégation dans les politiques publiques de soutien aux activités de la jeunesse et de la culture en regard des statistiques d'occupation par genre.

Sous l'apparence d'une offre de loisirs apparemment neutre, ce sont en fait les garçons qui sont les bénéficiaires, avec la volonté des municipalités de plusieurs villes de canaliser une violence des jeunes dans des activités positives, comme le sport. Or cette démarche peut engendrer exactement l'effet inverse. Primo, elle conduit à l'appropriation de l'espace public par les garçons, perpétuant ainsi un vieux classique de l'histoire de l'humanité, où la femme est reléguée à l'univers domestique. Secundo, elle renforce, dans les imaginaires – et c'est important –, la légitimité de la position dominante masculine dans les autres sphères de la vie civile, comme le monde professionnel, économique et politique.

Bien sûr, il est courant d'entendre que les équipements sportifs en eux-mêmes ne sont pas genrés, qu'il ne tient qu'aux femmes de s'en emparer. On pense de même qu'il est de la responsabilité des femmes de s'adapter à la ville et non aux nouvelles pratiques de s'interroger sur les discriminations qu'elles provoquent. Ce constat est caduc. Si on prend en compte les conclusions précédentes, les femmes ont moins d'emprise sur la ville que les hommes. Ce phénomène n'est jamais pris en compte, et les innovations apportées à la ville ne compensent pas, loin de là, ces inégalités. En résumé, nous souhaiterions que la Ville intègre la déléguée à l'égalité lors de la phase de projet de ce type d'installation sportive de proximité. Une évaluation de ces installations pourrait être faite sur la compatibilité en regard du sexe et des générations.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésions sociale : – J’aimerais répondre aux deux questions. Effectivement, le groupe de travail a choisi de faire des fitness urbains avec du mobilier fixe et non du mobilier mobile, comme vous l’avez lu dans le préavis. C’était une question de coût et d’utilisation, pour des raisons liées aussi au vandalisme. La Municipalité a suivi cette décision. Et la conséquence, madame Roch, c’est que ce que vous dites est entièrement juste. Cela génère une utilisation des fitness par une population essentiellement masculine. Et la Municipalité doit trouver une réponse pour y remédier.

Vous avez certainement lu, comme moi, que la Ville de Genève a lancé une étude pour voir quels sont les besoins pour les femmes en matière d’installations sportives, de salles de gymnastique et de types de sports à financer. J’étudie aujourd’hui cette question pour voir si la Ville de Lausanne ne peut pas s’associer à une démarche avec une autre grande ville pour étudier les mêmes besoins et, si nécessaire, changer. On ne peut pas, comme vous l’avez dit, accepter que se pérennise cette situation, où tout ce qui est fait pour le sport généralement, dans 90 % des cas, ne répond qu’aux besoins des hommes. On suivra votre proposition d’intégrer la déléguée à l’égalité, et tous les autres délégués de la Ville qui voudront en faire partie, à l’étude ou à la réflexion sur les conclusions et le bilan de cette expérience.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Il se fait tard et, c’est vrai, j’ai de la peine à rester sérieux par rapport aux interventions que je viens d’entendre. L’autre jour, mon épouse m’a pris à l’aquagym. Il est vrai qu’il n’y avait pas beaucoup d’hommes. Mais c’est aussi parce que la piscine ne me convient pas telle qu’elle est, et une fois que toutes les dames sont distribuées, je ne peux plus faire ce que j’ai envie de faire dans une piscine. (*Rires dans la salle.*) Alors, je ne sais comment vous allez modifier les piscines, mais je ne crois pas qu’il y ait compatibilité entre ce que j’aimerais faire dans une piscine et ce que ces dames voulaient y faire. Peut-être faut-il accepter que, par-ci, par-là, il y ait des petites différences, mais si vous voulez équilibrer cela partout, je vous dis que, pour les piscines, je suis vraiment intéressé à voir ce que vous allez faire.

M. Alain Hubler (EàG) : – L’intervention de M^{me} Roch était tout à fait frappée au coin de la raison, et pas du bon sens, parce qu’il faut se méfier de ce terme, ai-je appris, un peu trop utilisé de-ci, de-là, et particulièrement à droite. Je ne sais pas ce que M. Stauber veut faire dans une piscine. Je tiens à lui signaler que le hors-bord est interdit dans les piscines publiques. Compte tenu de la réponse de M. Tosato suite à l’intervention de M^{me} Roch, le groupe Ensemble à Gauche, qui aurait pu émettre quelques réserves concernant les hormones qui traînent autour de ces parcs de fitness urbain, est rassuré. On compte sur la Municipalité pour tenir compte des propos de M^{me} Roch et mettre en application des activités un peu moins genrées.

La discussion est close.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur : – C’est à l’unanimité que la commission a soutenu les conclusions de ce préavis. Je voudrais tout de même ajouter que la commission a abordé la question du genre avec des éclairages un peu différents. Cela figure dans le rapport. L’éclairage d’aujourd’hui est tout à fait intéressant, parce que nouveau par rapport à ce qui nous a été dit au mois de janvier. C’est donc à l’unanimité que la commission s’est prononcée et qu’elle vous recommande de la suivre.

Le rapport-préavis est adopté à l’unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/80 de la Municipalité, du 19 novembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Ducommun, intitulé « Fitness urbain ».

Postulat de M. Hadrien Buclin ; « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Alix Olivier Briod (PLR), rapporteur, Hadrien Buclin (La Gauche), Jean-Luc Chollet (UDC), Romain Felli (Soc.), Gianfranco Gazzola (Soc.), Alice Genoud (Les Verts), Blaise Michel Pitton (Soc.), Vincent Rossi (Les Verts).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Alix Olivier Briod (PLR), rapporteur

Présidence :	M. Alix Olivier Briod	PLR
Membres présents :	M. Blaise Michel Pitton	Socialiste
	M. Romain Felli remplace	Socialiste
	Mme Muriel Chenaux Mesnier	
	M. Gianfranco Gazzola	Socialiste
	Mme Alice Genoud	les Verts
	M. Vincent Rossi remplace	les Verts
	M. Daniel Dubas	
	M. Jean-Luc Chollet remplace	UDC
	M. Claude-Alain Voiblet	
	M. Adrien Buclin	LaGauche
Membres excusés :	Mme Muriel Chenaux Mesnier	
	M. Daniel Dubas	
	M. Claude-Alain Voiblet	
Membres absents :	M. Mathieu Carrel	
	M. Guy Gaudard	
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Daniel Brélaz, Syndic	
	Mme Florence Germond, Directrice FIPAV, excusée	
Représentant-e-s de l'administration :	Mme Kathryn Vernescu, Directrice CPCI	
	M. Emmanuel Bourquin, Service des finances	
Notes de séance :	Mme Annick Balmelli du secrétariat municipal	
Lieu de la séance :	Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville	
Date de la séance :	Vendredi 15 avril 2016	
Début / fin séance :	14h04 – 15h10	

Le président ouvre la séance et donne la parole à Monsieur le syndic pour la présentation des représentants de l'administration. A la demande du président, M. Buclin rappelle les grandes lignes du postulat et précise que la démarche vise à ce que la Municipalité étudie l'opportunité de demander au Conseil d'administration de la CPCL que celle-ci désinvestisse complètement le secteur des énergies fossiles aussi bien pour les entreprises que pour les matières premières.

Un commissaire parle des aspects éthique et politique des énergies fossiles. Il évoque le risque financier à investir dans ce domaine.

Le syndic rappelle que le CPCL est un organisme indépendant paritaire dirigé par un conseil d'administration. D'autre part, il constate qu'un certain nombre d'entreprises pétrolières se tournent vers le solaire pour se diversifier. Il estime que le domaine énergétique n'est de nos jours pas un bon placement.

La directrice de la CPCL relève que la Caisse travaille avec une société de conseils en investissement et que le désinvestissement des énergies fossiles du portefeuille « matières premières » se dessine courant 2016. La CPCL, à l'instar d'autres caisses de pensions, se dirige de plus en plus vers une gestion passive et le Conseil d'administration se préoccupe déjà des questions posées par le postulat.

Au cours de la discussion générale, les commissaires apportent des considérations diverses sur la politique de placement dans les énergies fossiles et la nécessité de désinvestir. Le syndic relève que le passage aux énergies renouvelables est faisable mais la vitesse de ce passage n'est pas définie. Pour se défaire des énergies fossiles, les énergies renouvelables devraient devenir les maîtres du marché. Il est relevé que les entreprises pétrolières ont besoin de fonds considérables pour la recherche de gisements de plus en plus profonds et pour freiner ces recherches, il convient de supprimer le financement. La directrice de la CPCL annonce que le charbon est déjà exclu du portefeuille « matières premières » (lesquelles représentent environ 1.5% des fonds).

Un commissaire demande des arguments sur l'aspect éthique et estime qu'un rapport - préavis à ce sujet serait souhaitable.

Un commissaire pense que Lausanne marquerait un signal fort en montrant sa volonté de s'engager dans le désinvestissement des énergies fossiles. Il déclare qu'il refuserait une réponse municipale disant que les mesures de désinvestissement prises par la CPCL dans le secteur des matières premières sont actuellement suffisantes.

Quoi qu'il en soit, il convient d'admettre que le Conseil d'administration de la CPCL assume la responsabilité du placement des fonds. La Municipalité peut être chargée d'intervenir auprès dudit Conseil.

Au vote, la prise en compte de ce postulat est acceptée comme suit :

- 6 voix pour
- 1 voix contre
- 1 abstention

Discussion

M. Alix Olivier Briod (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Je vais essayer de ne pas faire trop long, vu l'heure tardive. Pour enrayer le réchauffement climatique, il est urgent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui implique d'utiliser beaucoup moins d'énergies fossiles, telles que le charbon, le gaz et le pétrole, et de laisser la plus grande part possible de ces énergies dans le sol.

Face à la lenteur et à l'insuffisance des mesures prises par les gouvernements en faveur d'une transition vers les énergies renouvelables, une campagne internationale a pris son essor, depuis 2008, en faveur d'un désinvestissement des énergies fossiles. Une telle campagne a l'avantage de s'attaquer directement à la source du problème, à savoir l'extraction des combustibles fossiles. De plus, un tel désinvestissement contribue à réduire la puissance du lobbyisme du secteur des énergies fossiles sur les collectivités publiques. Plusieurs fonds d'investissement de première importance ont appliqué de telles mesures, en particulier le fonds norvégien, le plus gros fonds souverain au monde, qui a annoncé en

mai 2015 qu'il allait exclure de son portefeuille les entreprises actives dans le secteur du charbon.

A plus petite échelle, c'est ce que ce postulat propose de faire pour la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne, qui serait invitée à désinvestir aussi bien le secteur des matières premières fossiles que les entreprises actives dans le secteur fossile, telles que Shell, British Petroleum et autres grandes entreprises du secteur.

En Suisse, à ce jour, aucune institution d'importance n'a adopté de telles mesures de désinvestissement, même si, aujourd'hui même, une majorité du Grand Conseil a adopté un postulat similaire déposé par le même groupe politique, le groupe La Gauche. Je vous invite donc à prendre en considération ce postulat, et je rappelle qu'il est aussi soutenu par des représentants du Parti socialiste et des Verts.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Les Verts sont très attentifs aux problématiques à long terme. C'est d'ailleurs à cela qu'on les reconnaît ! Les caisses de pensions sont des instruments de prévoyance, c'est-à-dire le souci de ce qui n'est pas immédiat, l'intérêt pour le futur. Comment un instrument de prévoyance pourrait-il ignorer les défis à venir, comme celui du dérèglement climatique ? Comment une caisse de pensions pourrait-elle assurer l'avenir en contribuant à dilapider des ressources non renouvelables et à altérer les conditions de vie de nos descendants ? Je crois que poser ces questions, c'est y répondre.

Aujourd'hui, un vaste mouvement mondial de désinvestissement dans les énergies fossiles a vu le jour et vise à réduire l'attrait financier des groupes qui exploitent ces ressources. Ce postulat est l'occasion pour notre Ville, fière Cité de l'Energie, forte d'une politique de développement durable solidement établie, de rejoindre ce mouvement en toute cohérence. Le groupe des Verts vous invite à accepter ce postulat avec enthousiasme.

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Malgré mon prénom, je ne me suis pas exprimé sur la consommation de cannabis, alors que c'est le féminin de mon prénom. Néanmoins, je voulais dire, au nom du groupe du centre, et en accord avec les valeurs de mon parti, les Verts libéraux, que nous souhaitons soutenir le postulat de M. Buclin. En effet, nous pensons que, même si la part des actifs cités dans le portefeuille de la CPCL n'est pas si importante, c'est tout de même important de montrer notre volonté d'aller vers une économie durable. Nous avons toutefois une question : quelle est la situation exacte de ces énergies dans le portefeuille ? Un chiffre aurait aidé à mieux comprendre l'impact. Mais on soutiendra ce postulat.

M. Romain Felli (Soc.) : – Au vu de l'heure avancée, j'ai décidé d'appliquer 10 % de coupe linéaire à mon intervention. Je vous fais donc grâce d'une série de chiffres et de précisions que j'avais prévu de mettre dans ce débat important.

J'ai cosigné ce postulat. Au nom du groupe socialiste, je vous demande de le soutenir aussi. Il a déjà été dit à quel point la question du réchauffement climatique est importante. Nous en avons discuté à de multiples reprises dans ce Conseil, tant du point de vue de la diminution des émissions de gaz à effet de serre, par le biais notamment d'améliorations, d'efficacité énergétique et d'utilisation moindre des ressources, mais aussi d'adaptation aux effets du réchauffement climatique. Ce qui me paraît important, et M. Buclin l'a dit, c'est que la Ville de Lausanne pourrait aujourd'hui rejoindre un mouvement mondial de désinvestissement, qui n'est pas simplement le fait de groupes marginaux, mais qui est le choix de villes importantes.

Aujourd'hui encore, la ville de Sydney, en Australie, a fait le choix du désinvestissement des énergies fossiles, comme la ville de Copenhague, de grandes universités et de grands groupes religieux. Il y a donc aujourd'hui un mouvement mondial. Les négociations internationales sur le climat sont malgré tout dans l'impasse, mais les villes et les municipalités sont des endroits où l'on peut agir, parce que c'est aussi là que se jouent concrètement les effets du réchauffement climatique.

Ce serait donc extrêmement important que la Ville de Lausanne prenne une position sur ce point. Je suis très heureux de voir que, dans le fond, cette vieille idée sociale démocrate d'une gestion active des fonds gérés par les caisses de pensions est aujourd'hui soutenue par l'ensemble de la gauche et par une partie de la droite. Je suis aussi heureux d'avoir pu constater en commission l'évolution de la position de la Municipalité sur ce sujet. J'avais déposé une question il y a une année et demie sur ce point, et c'est vrai que la réponse d'alors avait donné à penser que le sujet était traité un peu par-dessous la jambe. En commission, lors de l'examen du postulat de M. Buclin, M. Brélaz avait expliqué à quel point la Ville était en train de revoir ses stratégies de placement, notamment en matière de matières premières. On a, bien sûr, un impératif moral de désinvestissement, mais cela fait également sens économiquement. La plupart des gestionnaires un peu avisés des caisses de pensions voient bien que ce secteur des énergies fossiles devient un problème et non pas une source de rendements stable et durable. Il y a donc également un sens économique à le faire. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous propose de transmettre ce postulat à la Municipalité.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Cela a été dit, le Grand Conseil a traité aujourd'hui d'un postulat Dolivo, similaire mot pour mot à celui-ci, mais concernant la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, ce qui nous prouve qu'en matière d'interventions parlementaires, à défaut d'originalité, Ensemble à Gauche fait au moins preuve de recyclage.

L'objectif politique, ou plutôt idéal – pour ne pas dire idéal – de ce postulat semble clair. Toutefois, on a de la peine à imaginer qu'un désinvestissement dans ces énergies fossiles permettrait une lutte efficace contre le réchauffement climatique, ce d'autant plus lorsqu'on connaît la part congrue dans le portefeuille de cette caisse.

Dans son postulat, notre collègue évoque le fonds souverain norvégien, qui a mis de côté le charbon. J'ai envie de dire : la belle affaire ! Ce n'est pas pour autant que la Norvège, sauf erreur, a arrêté d'extraire pétrole, gaz et autres, qui représentent à peu près 25 % du PIB de ce pays. Je vois donc mal comment cela pourrait avoir un effet concret sur le réchauffement climatique.

J'ai plutôt envie de dire que M. Buclin devrait s'attaquer aux Services industriels. Est-ce qu'il compte remettre en cause la vente de gaz par les Services industriels pour une quarantaine de communes vaudoises, alors que ce secteur, avec le chauffage à distance, occupe près de 20 % du personnel des Services industriels ? Par ailleurs, on le sait, cette éventuelle décision du Conseil communal ne serait pas du tout contraignante pour le conseil de la Caisse de pensions de la commune de Lausanne. Aujourd'hui, le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard l'a d'ailleurs confirmé pour ce qui était de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. M. Buclin parle souvent des travailleuses et des travailleurs. On se demande si son postulat est soutenu par les représentants des assurés au sein de ce Conseil, si cela représente même une volonté de ces assurés ; on se demande s'ils ont été consultés.

Vous l'aurez compris, ce postulat paraît bien inutile au groupe PLR. Il aura plus un effet de manche qu'un effet concret. On a parlé avant de ces quelques pour-cent des jetons qui paraissent bien minimes par rapport aux économies que cela pouvait représenter pour la Ville. J'ai l'impression qu'on a ici un postulat qui ferait très peu d'effet concernant le réchauffement climatique. C'est pourquoi le groupe PLR vous propose de le rejeter.

M^{me} Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Contrairement au monsieur qui vient de s'exprimer, nous pensons que la place financière suisse doit jouer un rôle plus important concernant le réchauffement climatique par ses investissements. Ce postulat est particulièrement important, puisqu'il concerne pour ainsi dire toute la population suisse. La plus grande partie de la population suisse investit à son insu dans des entreprises qui émettent beaucoup de CO₂. De par les investissements des caisses de pensions suisses dans des actions à l'étranger, environ 25 millions de tonnes équivalent de CO₂ sont émises dans ces placements, soit la moitié des émissions annuelles de gaz à effet de serre de toute la

Suisse. Si on calcule cela par assuré, cela donne 6,4 tonnes équivalent de CO₂ supplémentaires émises par chacun d'entre nous qui sommes affiliés à une caisse de pensions.

A titre de comparaison, en 2013, chaque habitant suisse émettait aussi 6,5 tonnes d'équivalent CO₂ à l'intérieur du pays. Ces investissements de la place financière dans des entreprises à fort taux d'émissions sont incompatibles avec l'objectif climatique de limiter le réchauffement à 2 °C. Si on continue ainsi, nous allons allégrement vers un réchauffement de 4 °C à 6 °C, rendant proprement inhabitable notre Terre.

De plus, si la volonté de mettre en œuvre les accords de Paris se concrétise, ce que nous souhaitons, des risques importants naîtront pour la rentabilité de ces investissements. Aujourd'hui encore, 700 milliards de dollars sont investis chaque année dans la recherche de nouveaux gisements de pétrole, de gaz ou de charbon, et cela avec le soutien très généreux de la finance suisse. Or pour rester à un réchauffement qui ne dépasse pas 2 °C, il faudrait laisser 80 % de ces gisements dans le sous-sol. Il faut donc intégrer des stratégies visant à préserver le climat dans les décisions d'investissements des caisses de pensions, fixer des objectifs climatiques et les contrôler.

La politique joue un rôle important dans ce type de choix. Lausanne a la possibilité de jouer un rôle pionnier dans des investissements respectueux du climat. Dans ce sens, on peut remarquer que la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud n'a encore, à l'heure actuelle, absolument pas tenu compte des aspects climatiques dans sa politique d'investissement. C'est une étude du WWF Suisse qui vient de le soulever. Etudier l'empreinte carbone de notre portefeuille est une démarche importante pour les caisses de pensions, et donc pour la Caisse de pensions de Lausanne. Nous vous invitons à soutenir ce postulat.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Le groupe PLC ne souhaite pas se mêler des techniques ou stratégies d'investissement de la Caisse de pensions, mais la discussion me semble aller dans un curieux sens pour une caisse de pensions.

Si vous avez suivi attentivement, par exemple, la conférence de presse d'Alpiq, ou d'ailleurs d'autres producteurs d'énergie, vous aurez remarqué qu'en Europe, les seules formes de production avec lesquelles on gagne encore de l'argent, dans le sens financier, c'est le charbon, le gaz et le pétrole. Ensuite, les formes d'énergie qui suivent, et qui ne sont pas très loin du seuil de rentabilité, mais qui n'y sont plus, c'est le nucléaire et les barrages, notamment en Suisse. Et si vous avez suivi ce qui a été dit par la direction d'Alpiq sur le sujet, Alpiq pense sortir de l'hydraulique, le nucléaire devient de toute façon gentiment marginal, et se concentrer probablement sur ce qui est encore rentable, c'est-à-dire le charbon, le gaz et le pétrole. Et pour une caisse de pensions, abandonner un investissement rentable pour investir dans un domaine déficitaire, c'est une curieuse politique. Une telle politique ne sera pas nécessairement en faveur des assurés.

Je me demande comment on peut marier ce qui a été dit ce soir par M. Buclin, ou par les Verts, avec les objectifs d'une caisse de pensions qui, malgré tout, a comme priorité d'assurer les rentes, et pas tellement de sauver le monde. Peut-être que le monde est mal fait, mais jusqu'au moment où il sera différent, il me semble qu'une caisse de pensions doit être prudente dans ses investissements et, en l'occurrence, avoir un œil sur la rentabilité financière.

Je pense donc que ce serait mieux si M. Buclin déposait un postulat demandant à la Ville de Lausanne de sortir d'Alpiq. Mais je répète ce qui a été dit sur la Norvège : il ne faut pas oublier que le fonds dont il est question, qui est le plus grand au monde, est alimenté exclusivement par l'industrie pétrolière, et il n'existerait pas sans cette industrie. Les idées présentées ici ne prennent donc en considération qu'une petite partie de la réalité.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Une bonne nouvelle : comme il a été dit, cet après-midi, le Grand Conseil a voté pour que la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud se désinvestisse des

énergies fossiles. J'en suis un futur bénéficiaire et je m'en réjouis, aussi en termes de rendement.

Les grandes initiatives fédérales ou internationales, les conférences sur le climat, c'est bien, mais cela reste souvent de la communication. Aujourd'hui, on dispose d'un instrument de changement : l'argent. Mes collègues du PLR au Conseil communal devraient bien comprendre que l'argent peut être une arme redoutable. Je donne un exemple. Effectivement l'exemple du fonds souverain de la Norvège est peut-être un peu tendancieux, mais la plus grande assurance européenne, la Compagnie d'assurances européenne franco-allemande, grand repère de gauchistes, comme on le sait, a décidé de se désinvestir totalement des entreprises actives dans le charbon, et elle se désinvestira par la suite des entreprises actives dans le tabac, dans l'alcool, etc.

Si on veut un changement pour notre planète, on se doit d'utiliser l'arme financière. Alors, oui à un désinvestissement des énergies fossiles pour amorcer ainsi un véritable changement de philosophie énergétique. Je m'interroge aussi sur cet instrument dont nous disposons pour agir de manière plus éthique dans d'autres domaines que l'énergie, notamment le tabac et l'armement. Il faudrait étudier les investissements de ces caisses de pensions sous l'angle de l'intégration de facteurs environnementaux, sociaux, de santé et de gouvernance. Il faudra donc poursuivre cette démarche.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Je prends note que le PLR ne prend plus la peine d'utiliser un vernis vert dans son discours et donne clairement le signal que le climat n'est pas important pour lui.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Je donne une brève réponse à MM. Miauton et Stauber. Tout d'abord, M. Miauton s'inquiète, tout à coup, du partenariat social, de ce que le personnel représenté à la caisse de pensions, puisqu'il s'agit d'une gestion paritaire, a été consulté. Je peux répondre que oui, nous avons consulté des représentants du personnel, qui ont accueilli cette proposition plutôt favorablement, mais il est clair que la procédure serait que la Municipalité présente cela au conseil d'administration. Cela ne pourrait pas passer en force si les représentants du personnel étaient en désaccord.

Pour le reste, je n'ai pas bien compris l'analyse de M. Miauton, qui met apparemment sur le même pied le chauffage à distance des Services industriels avec l'extraction de charbon et d'énergies fossiles. Que je sache, le chauffage à distance est alimenté par des déchets incinérés à l'usine Tridel. C'est une source d'énergie beaucoup plus renouvelable ; je n'ai donc pas bien compris où vous voulez en venir, monsieur Miauton.

Quant à M. Stauber qui en appelle à la prudence des investissements de la Caisse de pensions du personnel communal, j'aimerais lui rappeler que de nombreux économistes et spécialistes des marchés financiers mettent en garde contre l'existence d'une bulle carbone, avec de très fortes baisses à venir des valeurs et des actifs liés aux énergies fossiles. Beaucoup de spécialistes des marchés financiers appellent donc à un désinvestissement dans le carbone par prudence. Il me semble que c'est aussi le sens de cette proposition.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – J'ai deux remarques. Premièrement, si j'ai bien compris le débat sur le cannabis, il s'agit de mettre en avant la prévention plutôt que la répression. Dans le cas d'espèce, on veut mettre en avant la répression contre les sociétés pétrolières plutôt que de mettre en avant la prévention, qui consisterait à faire changer les comportements de nos usagers.

Deuxièmement, un mot à l'intention de M. Donzé. Si j'ai bien compris, il y a de l'argent à se faire dans le cannabis légalisé. Je me réjouis de voir qu'il propose que la Ville et la caisse de pensions désinvestissent dans le pétrole pour investir dans le commerce du cannabis légalisé.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – J'observe que, pour la Gauche, il n'y a pas de problème, Lausanne sauvera la Caisse de pensions du personnel communal. On l'a déjà

fait, on trouvera d'autres choses à investir pour remonter la pente. Il ne faut donc surtout pas investir correctement, intelligemment, parce que, de toute façon, on sera là pour la sauver. C'est super, c'est en ordre.

Ceux qui veulent sauver la planète, je vous invite peut-être à aller exercer en Chine, ou éventuellement aux Etats-Unis, qui sont les plus gros producteurs de CO₂ au monde. La Suisse, vu sa taille, doit correspondre à un timbre-poste sur une page A4. Si on veut sauver le monde, allons-y, il n'y a pas de problème ; je suis sûr qu'on va y arriver.

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts) : – A l'écoute de ce débat ce soir, j'ai simplement le cœur léger à l'idée que la plupart des groupes de ce Conseil communal soutiennent le verdissement de notre économie ; j'en suis très fière.

M. Grégoire Junod, syndic : – La Municipalité accueillera favorablement ce postulat, si vous décidez de nous le renvoyer, pour une raison simple : il va dans le sens des décisions qui sont prises actuellement par les différents organes de la Caisse de pensions. A cet égard, je peux rassurer les sceptiques : c'est un postulat qui sera suivi d'effets, tant il est teinté de raison, à la fois sur les aspects énergétiques, mais également sur des aspects financiers.

Je rebondis sur les propos de M. Felli, qui a très justement dit que la période était favorable pour prendre ce type de décisions, puisqu'il y a une corrélation entre la responsabilité écologique et environnementale évidente, mais aussi des raisonnements économiques. Nous ne faisons pas que des expériences positives dans les rendements des énergies fossiles, et je ne parle pas seulement de la Ville de Lausanne ou de la Caisse de pensions du personnel communal. Il y a donc effectivement des objectifs qui se rejoignent sur le plan financier et sur le plan environnemental. Je laisserai mon collègue, M. Pidoux, répondre à M. Stauber sur la question des Services industriels et sur l'analyse qu'il fait des problèmes d'Alpiq, dont la Ville de Lausanne n'est d'ailleurs pas actionnaire.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Deux mots, non pas pour m'immiscer dans votre discussion sur le renvoi d'un postulat à la Municipalité, mais pour corriger quelques approximations. D'abord, M. Miauton conseille à M. Buclin de « s'attaquer aux Services industriels ». Je voudrais rappeler à M. Miauton que les Services industriels sont aussi peu cruciaux à l'échelle planétaire que la Caisse de pensions du personnel communal. Donc si vous voulez vous attaquer efficacement à des émetteurs de CO₂, il faudrait probablement trouver quelqu'un d'autre que les Services industriels.

De plus, l'action des Services industriels devrait plutôt plaire au PLR qu'à Ensemble à Gauche, puisqu'elle est terriblement réformiste. Effectivement, les Services industriels vendent du gaz à pas mal de communes aux alentours. Pourquoi et dans quelle logique ? Simplement, il s'avère qu'à peu près 50 % des ménages suisses sont encore chauffés au mazout, qui est nettement plus émetteur de CO₂ et nettement plus polluant à l'échelle des émissions de particules que ne l'est le gaz. Le gaz est un sérieux progrès en matière de pollution et en matière d'émissions de CO₂, les deux choses n'étant évidemment pas pareilles. Et puis, les Services industriels, comme l'a dit l'un d'entre vous, à travers l'utilisation du réseau de chauffage à distance, assurent aussi un chauffage alimenté avec l'énergie en provenance de Tridel à plus de 60 %. Cela concerne essentiellement les Lausannois.

A M. Stauber, comme l'a dit notre syndic, je rappelle que la Ville de Lausanne serait bien en peine de sortir d'Alpiq puisqu'elle n'en est pas actionnaire. La Ville de Lausanne est actionnaire d'EOS, qui est actionnaire d'Alpiq. J'aimerais aussi corriger très fermement deux contre-vérités formulées par M. Stauber. Alpiq ne veut pas sortir de l'hydraulique ; ce n'est absolument pas son projet. Alpiq constate que l'hydraulique suisse, qui est la forme d'énergie la plus taxée, et non pas la plus subventionnée, a de la peine à survivre en ce moment. En maintenant ses actifs dans l'hydraulique, Alpiq propose à des investisseurs d'entrer à 49 %, et non pas à 51 %, dans une sélection de parcs hydrauliques dont elle détient, en général, la majorité.

Et puis, ce qui est tout à fait vrai, mais inexact, c'est de dire que le charbon est rentable. Pourquoi le charbon est-il rentable ? Parce qu'il est très largement subventionné. Je vous renvoie à un rapport assez fameux du Fonds monétaire international sur le sujet, qui n'est pas non plus un repère de gauchistes, que je sache : ce qui est subventionné, ce sont les énergies fossiles, à la fois en termes de subventions directes, et aussi en termes de subventions indirectes, comme disent les experts du FMI, c'est-à-dire en termes de prise en charge par la collectivité des externalités causées à la santé publique et à la qualité de l'environnement. Il est vrai que les nouvelles énergies renouvelables sont subventionnées et ont introduit une certaine distorsion du marché en Allemagne et donc, par voie de conséquence, en Europe. En revanche, jusqu'à maintenant, le marché n'a nullement été corrigé des distorsions impliquées par la subvention aux énergies fossiles.

La discussion est close.

M. Alix Olivier Briod (PLR), rapporteur : – Ce postulat a été accepté comme suit : 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Le postulat est pris en considération à une large majorité, avec une douzaine d'avis contraires et 5 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La séance est levée à 23 h.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16